Nations Unies

S/PV.4510 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4510e séance

Mardi 9 avril 2002, à 10 h 30
New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zínser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Lee

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 6 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/359)

02-32116 (F)

La séance est reprise à 10 h 45.

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Indonésie, du Népal et des Philippines, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Thayeb (Indonésie), M. Sharma (Népal) et M. Manalo (Philippines) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais, dès l'abord, vous dire l'immense satisfaction que j'éprouve à vous voir présider le Conseil de sécurité et toute la confiance et les espoirs que ma délégation place en vous pour une conduite efficace et avisée de ses travaux en ce mois d'avril de tous les défis où les peuples soumis à l'occupation étrangère s'en remettent à lui pour lui rendre justice et faire triompher le droit.

Notre gratitude va à l'Ambassadeur de Norvège, sollicité jusqu'aux ultimes instants de sa présidence par une actualité brûlante et pressante qui astreint votre Conseil, quatre jours à peine après qu'il eut exigé d'Israël qu'il se retirât sans délai des territoires palestiniens qu'il a envahis, à se réunir de nouveau pour connaître d'une nouvelle dégradation de la situation qui a précipité dans l'horreur des centaines de milliers de civils palestiniens livrés à l'arbitraire d'une armée d'agression irrespectueuse des normes les plus élémentaires du droit international humanitaire et qui semble avoir érigé la brutalité en règle de conduite.

De fait, c'est comme si l'adoption de cette résolution avait libéré cette armée de toute contrainte, puisque sourde aux injonctions de votre Conseil, elle s'applique avec une fureur décuplée à envahir les dernières enclaves palestiniennes, la dernière étant la localité de Doura, où elle a pénétré dans la nuit de lundi à mardi, massacrant des dizaines de civils désarmés, qui n'ont que leurs poitrines nues à lui opposer, détruisant maisons et infrastructures, s'attaquant aux lieux de culte les plus sacrés de l'islam et de la chrétienté, n'hésitant pas à ouvrir le feu sur l'édifice même de la Église de la Nativité.

Dans un intolérable défi à notre Conseil, le gouvernement Sharon a, en effet, interprété les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) que vous avez unanimement adoptées, comme l'autorisant à poursuivre sa campagne de terreur jusqu'au bout et à n'entamer le retrait de ses forces que lorsque tous les objectifs qu'il s'est fixés auront été réalisés. Et tout semble avoir été conçu, planifié et organisé pour qu'il en soit ainsi et qu'il continue ses opérations sans être en rien inquiété.

Quelle arrogance que celle dont font ainsi montre les responsables israéliens et quelle humiliation ils infligent, en définitive, à ce Conseil de sécurité aujourd'hui ouvertement bravé dans son autorité et qui se trouve donc mis en demeure de répondre et de réagir avec la fermeté et la détermination requises à cette inacceptable atteinte à sa crédibilité.

Quel courage aussi que celui dont fait montre cette armée israélienne, ivre de sa puissance et de sa supériorité militaire, qui écrase sous le poids des bombes un peuple désarmé, mais dont la force brutale ne brisera jamais l'âme ni n'entamera la foi en la justesse de sa cause sacrée!

Quelle hypocrisie que celle qui consiste, à la suite d'attentats suicides sur lesquels l'Autorité palestinienne s'est pourtant prononcée sans ambiguïté, à jeter l'opprobre et à entretenir l'amalgame sur l'exemplaire et héroïque résistance d'un peuple dont les enfants auxquels a été volée leur enfance en sont réduits à se battre à coups de pierre avec un courage qui défie l'imagination, contre l'armée d'occupation la plus puissante au monde!

N'est-ce pas plutôt la politique de terreur systématique, de violence aveugle dirigée contre des civils désarmés et jusque contre les malades et les blessés, et de destruction sauvage de maisons, d'écoles et d'hôpitaux qui mérite d'être qualifiée de terrorisme?

Où est donc le droit sacré des peuples à lutter contre l'occupant, légitimé et immortalisé par les épopées héroïques des patriotes, des combattants de la

liberté, et des résistants qui peuplent l'imaginaire collectif des peuples américains, africains, asiatiques et européens? Ou faut-il croire qu'il y a également là une politique de deux poids et deux mesures? Y aurait-il désormais de bons et de mauvais résistants, comme il y aurait de bons et de mauvais terroristes?

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est interpellé avec un sens accru de l'urgence. Il ne peut permettre que son autorité soit ainsi bafouée et sa crédibilité mise à mal. Il ne doit pas se permettre de rester passif alors que sous ses yeux se commet l'irréparable et se déroule une indicible tragédie. Il ne doit pas accepter que les forces du mal, sourdes à ses injonctions, indifférentes à ses appels, poursuivent méthodiquement et impunément leur oeuvre de destruction des villes palestiniennes et enterrent sous les décombres les ultimes espoirs suscités par l'initiative de paix de Beyrouth. Il en va, en fin de compte, de sa crédibilité, et partant de celle du système de sécurité collective dans son ensemble, dont il est le pilier et la pierre angulaire.

Avant que le Proche-Orient ne bascule définitivement dans l'horreur et l'irréparable, le Conseil se doit, par conséquent, de se hisser au niveau des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies, en amenant Israël à résipiscence et en le contraignant à se conformer à la légalité internationale, à travers le retrait total, immédiat et effectif de ses forces, le strict respect des normes du droit international humanitaire et en particulier la quatrième Convention de Genève, et la levée des mesures imposées au Président Arafat, en assurant la protection de ces millions de palestiniens livrés à la folie meurtrière des forces d'agression israéliennes et en faisant en sorte, enfin, qu'à la logique de la guerre se substitue une dynamique de paix, seule à même de préserver cette partie névralgique du monde de la catastrophe aux conséquences désastreuses pour tous où la conduit tout droit l'irrédentisme israélien.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Kadhe (Iraq) (*parle en arabe*) *:* Qu'il me soit permis, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer les remerciements et la reconnaissance de ma délégation pour avoir convoqué encore une autre séance d'urgence du Conseil de sécurité à la demande du Groupe arabe.

Le Conseil se réunit pour la troisième fois en moins de 10 jours pour examiner les actes criminels perpétrés par l'entité sioniste contre le peuple palestinien. Le Conseil a adopté deux résolutions dans lesquelles il a demandé à l'entité sioniste de mettre un terme à ses campagnes militaires. Cette entité, toutefois, poursuit sa campagne brutale de terrorisme contre les Palestiniens. Elle continue de les tuer, de les déplacer, de détruire leurs maisons, d'assiéger leurs lieux saints et d'utiliser la famine comme une arme de guerre.

Elle continue d'assiéger le quartier général du Président Yasser Arafat et d'exercer des pressions militaires sur lui en vue de le tuer et de tuer ses compagnons. En bref, l'entité sioniste commet des crimes de guerre, des actes de génocide et des crimes contre l'humanité.

Comme les membres le savent très bien, en vertu du droit international, les actes suivants constituent des actes de génocide : tuer les membres d'un groupe; causer des lésions physiques ou mentales graves aux membres d'un groupe; ou infliger délibérément à un groupe des conditions de vie qui visent à provoquer, totalement ou partiellement, sa destruction physique. Les crimes contre l'humanité se définissent comme suit : l'assassinat, l'anéantissement, l'expulsion, le transfert forcé ou la détention de personnes, ou le fait de les priver de leur liberté ou de leur liberté de mouvement. Tous ces actes vont à l'encontre des règles fondamentales du droit international.

L'entité sioniste a commis tous ces crimes. Le Conseil est donc appelé à agir immédiatement, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et à adopter des mesures coercitives contre cette entité. Si le Conseil ne le fait pas, cela signifierait qu'il n'est pas en mesure de maintenir la paix et la sécurité internationales conformément au mandat que lui confère la Charte. Si tel était le cas, la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies serait remise en question.

Les crimes perpétrés par l'entité sioniste contre le peuple palestinien relèvent des dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. S'il était juridiquement impossible d'appliquer ce Statut, le Conseil de sécurité devrait envisager la création d'un

tribunal pénal international spécial pour traduire en justice les criminels de l'entité sioniste. M. Sharon et le Chef d'état-major, M. Mofez, devraient être parmi les premiers à être inculpés pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qu'ils ont commis dans le cadre de leur campagne brutale dans les territoires palestiniens occupés.

En vertu de l'article 1 commun aux Conventions de Genève de 1949, tous les États s'engagent à respecter et à faire respecter ces Conventions. Les États Membres, collectivement et individuellement, sont donc tenus au titre du droit international humanitaire d'adopter des mesures juridiques, diplomatiques et coercitives pour faire pression sur l'entité sioniste afin qu'elle respecte ces Conventions. En outre, ces États sont également tenus, en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, qui fait partie du droit international coutumier, d'assumer leur responsabilité dans la défense du peuple palestinien.

Notre respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international nous oblige à demander au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités au titre de la Charte. L'entité sioniste, cependant, n'a pas respecté les résolutions du Conseil, et celui-ci n'a pas été en mesure de garantir le respect des dispositions de ces résolutions. Cela a encouragé l'entité sioniste à continuer de violer toutes les règles du droit international. Nous pensons que la situation en Palestine ne s'améliorera pas tant que l'Administration britannique et celle des États-Unis continueront d'aider et d'appuyer l'entité sioniste. Cet appui est une tentative d'écraser le moral du peuple palestinien et d'assujettir les Arabes, afin qu'ils soient forcés d'abdiquer devant l'alliance américano-sioniste.

Il est vraiment déraisonnable de penser que le respect par l'entité sioniste du droit international dépasse les moyens des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Tout en renforçant leur appui à cette entité dans cette conjoncture, les deux Gouvernements ont encore évoqué la menace de frapper l'Iraq. L'objectif en est bien connu : il s'agit de détourner l'attention du monde de la condamnation des crimes de l'entité sioniste contre le peuple palestinien. C'est également une tentative pour terroriser des États pour qu'ils n'assument pas leurs engagements internationaux en respectant et en faisant respecter les règles du droit international.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bennouna (Maroc) : Monsieur le Président, la délégation marocaine est heureuse aujourd'hui de vous voir présider le Conseil pour ce mois d'avril. Tous ceux qui ont fréquenté les Nations Unies connaissent votre grande expérience dans cette maison. Ils connaissent aussi votre engagement personnel en faveur de la paix, et c'est pour cela que dans ces temps tragiques que connaît le Moyen-Orient, je pense qu'on ne peut pas espérer un meilleur Président du Conseil de sécurité.

Des centaines de milliers de Marocains, venus de toutes les régions du Royaume, ont témoigné juste avant hier à Rabat de leur peine. Ces centaines de milliers de Marocains ont témoigné avec leur coeur; ils ont partagé avec les Palestiniens leurs larmes et leurs douleurs. Ces souffrances, que n'importe quel être humain ne peut manquer de ressentir à la vue de tous ces petits enfants qui se tiennent par la main, qui sont perdus ici et là dans des rues à Naplouse ou à Bethléem et qui ramènent ici et là quelques maigres vivres à leur maison, au milieu des soldats israéliens et du vacarme des bombardements de toutes parts de l'artillerie de l'occupant.

Des vieillards se terrent sous les tables dans des casbahs plusieurs fois millénaires; des êtres humains, des monuments tout comme des symboles religieux, martyrisés, violentés, saccagés; les résistants palestiniens qui meurent d'aller récupérer les corps de leurs compatriotes; les maisons qui sont incendiées avec leurs occupants. Toutes ces images et bien d'autres ont fait le tour du monde; elles ont bouleversé la conscience universelle, elles ont rappelé aux peuples du monde des scènes et des drames que l'on croyait à jamais révolus.

Ces images nous interpellent; elles nous interpellent tous, nous tous tels que nous sommes – citoyens, diplomates, responsables, quelles que soient nos croyances et nos convictions. Elles interpellent les fondateurs de la Charte des Nations Unies, ses rédacteurs; elles interpellent tous ceux qui ont adhéré depuis aux Nations Unies, et qui se sont tous déclarés résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, en proclamant leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes

et petites. Tous ceux qui sont présents ici ont reconnu évidemment la citation du Préambule de la Charte.

Insensible à tout cela, M. Ariel Sharon poursuit sa guerre. Il a même déclaré qu'il se trouvait à un point de non-retour et qu'il ne reviendrait pas à la situation qui prévalait avant le déclenchement des opérations. On ne peut pas être plus clair. Le Premier Ministre israélien a choisi de défier le monde entier, le Conseil de sécurité, ses membres permanents, mais aussi l'opinion publique internationale. Il est resté jusqu'à présent sourd à tous les appels du Conseil, à votre dernière déclaration, Monsieur le Président, – celle du week-end –, mais aussi aux appels des grands leaders de ce monde et, enfin, aux appels du Secrétaire général de l'ONU, qui représente la légitimité de la communauté internationale – M. Kofi Annan.

Pour M. Sharon, l'armée israélienne se retirera lorsqu'elle aura achevé sa mission. Est-ce à dire qu'elle va poursuivre cette mission au mépris de tout le droit humanitaire, au mépris de l'existence de milliers de civils qu'elle terrorise quotidiennement sous nos yeux? Comment le Conseil de sécurité peut-il accepter tout cela sans se renier lui-même?

Le monde arabe à Beyrouth a tendu la main de la paix. Israël aurait tort de ne voir là qu'une expression de faiblesse. Ce serait une grave erreur, ce serait une vision à court terme susceptible d'avoir des conséquences dramatiques. Poursuivre l'escalade de la répression et de la violence avec une telle disproportion de moyens, c'est commettre l'irréparable, c'est insulter gravement l'avenir.

Les Arabes veulent la paix; ils sont prêts à cohabiter avec l'État d'Israël; ils n'ont aucun contentieux ni historique ni autre avec les Juifs; ils ont partagé avec les Juifs la tradition, la culture, la langue pendant des siècles. Cette paix, cette main tendue doit être saisie maintenant; elle doit débuter par un dialogue franc et digne avec Yasser Arafat, le chef légitime de l'Autorité palestinienne.

À peine hier, le Roi du Maroc, S. M. Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, a pu parler au téléphone avec le Président Arafat, et il rappelé au Président le soutien du Roi du Maroc, du peuple marocain, du Gouvernement marocain dans la dure épreuve qui est la sienne depuis l'invasion israélienne.

Il est indécent d'enfermer Yasser Arafat; il est indécent de le menacer illégalement de déportation et de lui reprocher ensuite de ne rien faire pour mettre fin aux hostilités. J'aimerais bien qu'on m'explique comment on peut enfermer le chef de la résistance palestinienne et lui demander d'intervenir pour arrêter les hostilités. Yasser Arafat est le représentant légitime de son peuple, et ce peuple le dit tous les jours. Il meurt pour en témoigner. Il le clame tous les jours au risque de sa vie, et même en y laissant la vie. C'est avec Yasser Arafat que M. Sharon doit entamer le dialogue, en oubliant les comptes à régler et les péripéties d'autres confrontations, il y a 20 ans de cela. Lorsqu'on exerce une responsabilité à la tête d'un État, on ne règle pas des comptes personnels.

Qu'a réclamé Yasser Arafat tout au long de sa vie? La justice pour son peuple. Que lui a-t-on opposé, hier et aujourd'hui? La force et la répression. Or, comme le soulignait le philosophe Blaise Pascal, si « la justice sans la force est impuissante; la force sans la justice est tyrannique ». Les exactions commises par l'armée israélienne portent gravement atteinte aux valeurs mêmes dont se réclame Israël. Ne demeurent plus, lorsque toute justice fait défaut, que l'arbitraire et la tyrannie. C'est pour cela que de plus en plus de voix s'élèvent aujourd'hui pour demander que la communauté internationale dépêche une force d'interposition pour protéger le peuple palestinien sans défense et pour que justice lui soit rendue.

Qu'on nous entende bien : nous accordons la même valeur à toute vie humaine quelle qu'elle soit, nous condamnons tous les actes dirigés contre les civils innocents d'où qu'ils viennent et nous prions aujourd'hui pour qu'au bout du chemin, Palestiniens et Israéliens vivent en paix dans le respect mutuel.

La mission qu'effectue depuis hier le Secrétaire d'État américain des États-Unis, M. Powell, dans la région, en débutant par mon pays, est un premier signe tangible d'espoir pour la paix. Notre souhait le plus ardent est que les efforts de M. Powell, de par ses contacts et sa force de conviction, puissent aboutir dans les meilleurs délais possibles. On attend M. Powell avec impatience dans la région. Il n'en demeure pas moins que le Conseil de sécurité est à même aujourd'hui d'apporter également son appui à la réussite de la mission de M. Powell, en utilisant toute la gamme des moyens juridiques à sa disposition – et le Conseil sait qu'il y a des moyens juridiques, dans la Charte – pour exiger d'Israël la mise en oeuvre de

toutes les résolutions du Conseil, la levée du siège imposé à Yasser Arafat, l'arrêt immédiat du bain de sang et le retrait des cités palestiniennes que ce pays occupe illégalement. Chaque jour qui passe entraîne de nouveaux drames. Il faut agir au plus vite, car, pour reprendre le poète Saint-John Perse, « l'inertie seule est menaçante ».

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Flores (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'UE – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, et les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen – l'Islande et le Liechtenstein – souscrivent également à cette déclaration.

Ces dernières semaines, l'UE a condamné dans les termes les plus énergiques l'engrenage implacable du terrorisme et de la violence qui touche Israéliens et Palestiniens. Aujourd'hui nous voulons réitérer ce message et exprimer notre préoccupation la plus vive face à la poursuite des opérations militaires dans les territoires palestiniens, aux violations du droit international humanitaire et au nombre croissant et alarmant de victimes dans la population civile.

Les tentatives de destruction de l'Autorité palestinienne et de son infrastructure, l'isolement du Président Arafat, l'humiliation et le confinement de la population civile palestinienne sont inacceptables et contraires au droit international. Ces mesures et le recours à la force excessive doivent cesser immédiatement; totalement injustifiés, ils ne servent pas la lutte légitime d'Israël contre le terrorisme.

Il faut appliquer immédiatement les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité. Nous déplorons vivement que l'on continue d'en faire fi, notamment pour ce qui est des demandes de cessation immédiate de la violence, de cessez-le-feu effectif et de retrait immédiat des troupes israéliennes des villes palestiniennes et des zones contrôlées par l'Autorité palestinienne.

Les bouclages et les restrictions à la liberté de circulation doivent cesser. Il faut également mettre fin à l'isolement et à la privation de liberté de mouvement du Président Arafat. L'Autorité palestinienne et son Président, représentants légitimes du peuple palestinien, doivent tout mettre en oeuvre pour arrêter la violence, démanteler les organisations terroristes comme le Hamas et le Jihad islamique, et veiller à ce que les responsables des récents attentats terroristes barbares contre les Israéliens ne restent pas impunis.

L'UE est extrêmement préoccupée par la catastrophe humanitaire que connaît la population palestinienne. Nous sommes tout particulièrement alarmés par les informations qui nous parviennent sur la gravité de la situation humanitaire dans les localités de Jénine et de Naplouse. Nous répétons que les mesures prises contre les institutions et le personnel médical et humanitaire sont inacceptables et contraires aux conventions des Nations Unies et au droit international humanitaire. Ils doivent pouvoir accomplir pleinement leur travail et avoir un accès sans entrave à la population dans le besoin. Nous rappelons que les deux parties doivent respecter les normes humanitaires internationales et protéger la vie des civils.

L'Union européenne souligne l'importance de la vision contenue dans le discours prononcé par le Président Bush jeudi dernier et, à cet égard, elle se félicite de la mission dans la région du Secrétaire d'État, M. Powell, en vue de travailler avec les parties à l'application des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 1402 (2002). La création d'un État palestinien politiquement et économiquement viable, les garanties de sécurité pour l'État d'Israël, ainsi que l'appui récent donné par la Ligue des États arabes à l'initiative de paix du Prince héritier Abdullah font partie des éléments de cette vision que l'Union européenne prône depuis longtemps et partage pleinement.

Nous exhortons les deux parties à coopérer pleinement avec le Secrétaire d'État, M. Powell, ainsi qu'avec l'envoyé spécial, M. Zinni, et d'autres, pour mettre en oeuvre le plan de travail Tenet et les recommandations figurant dans le rapport Mitchell en vue de reprendre les négociations sur un règlement politique. Nous engageons aussi instamment les parties

à accepter un mécanisme de surveillance impartial. Nous sommes convaincus qu'un déploiement d'observateurs sur le terrain sert les intérêts des deux parties. Nous sommes disposés à participer à un tel mécanisme.

L'Union européenne continue de tout mettre en oeuvre auprès des parties, auprès des pays de la région, auprès des États-Unis, de l'ONU et de la Russie pour mettre fin à un conflit dont la seule solution est politique. Nous attendons avec intérêt la réunion du « quatuor » au niveau ministériel, en présence du Secrétaire général, réunion qui doit se tenir demain à Madrid.

La réunion extraordinaire des ministres de l'Union européenne du 3 avril dernier a décidé d'envoyer dans la région une mission de haut niveau pour qu'elle rencontre le Premier Ministre Sharon, la Président Arafat et d'autres personnalités des deux parties. Nous regrettons que le Gouvernement israélien n'ait pas permis à l'Union européenne de rencontrer M. Arafat, Président élu de l'Autorité palestinienne. Il est essentiel que le « quatuor » d'envoyés spéciaux ait pleinement accès à toutes les parties. Il est également indispensable que les représentants diplomatiques et consulaires puissent s'acquitter complètement de leurs fonctions, s'agissant en particulier de l'accès à leurs propres citoyens dans les territoires et de leur protection.

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par la situation explosive qui règne dans la région, et en particulier par l'escalade récente de la violence le long de la frontière entre le Liban et Israël. Nous demandons qu'il soit mis fin aux violations de la ligne bleue. Nous condamnons les dernières attaques en provenance du territoire libanais et nous demandons à toutes les parties impliquées de faire preuve de la plus grande retenue.

Le Président (*parle en russe*) *:* L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Duval (Canada) : Monsieur le Président, c'est toujours un honneur de prendre la parole au Conseil de sécurité et particulièrement sous votre présidence si riche d'expériences.

Nous discutons aujourd'hui d'une question qui est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis plus de 35 ans. Et en ce moment tragique, je crois que le Conseil, ses membres permanents et la communauté internationale auront particulièrement à l'esprit toute la sagesse contenue dans les paroles de Paul de Gondi, cardinal de Retz :

> « Faire une loi et ne pas la faire exécuter, c'est autoriser la chose qu'on veut défendre. »

Le Canada est profondément préoccupé par le pourrissement de la situation au Moyen-Orient. Le Conseil a montré la voie à suivre dans les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002). Les éléments de ces résolutions ne sont pas conditionnels, et rien ne saurait justifier qu'on continue de les ignorer. De partout, mais vraiment de partout, on demande leur mise en oeuvre immédiate, et cela ne peut plus tarder. Il ne s'agit pas ici uniquement d'une exigence politique; c'est un impératif humanitaire.

La situation ne cesse de se dégrader. Le bilan des victimes s'alourdit, et les déplorables conditions humanitaires faites aux Palestiniens commandent la mise en oeuvre immédiate de toutes les résolutions pertinentes. Nous demandons à Israël non seulement de respecter les exigences de ces résolutions, mais aussi de faciliter l'accès des travailleurs humanitaires ainsi que la prestation de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, et de faire en sorte que la population palestinienne jouisse d'un accès libre et entier aux nécessités de base – les produits alimentaires, l'eau et les fournitures médicales. Le Canada est vivement préoccupé par les rapports indiquant en détail comment des ambulances clairement identifiées ont été empêchées de se rendre auprès de civils blessés, retardées à des points de contrôle ou encore, pis encore, ont été la cible de tirs d'armes à feu. Israël devrait manifester la plus grande retenue afin d'éviter qu'il n'y ait d'autres victimes civiles. L'Autorité palestinienne devrait pour sa part s'engager à mettre un terme à tous les actes de terrorisme, notamment aux attentats suicides, qui visent des civils innocents et constituent un affront pour nous tous. Les deux parties devraient conclure un véritable cessez-le-feu immédiatement.

Faut-il encore le répéter après tant d'années : il ne saurait y avoir de solution militaire à ce conflit. Continuer dans cette voie insensée rend encore plus difficile une solution pacifique, et risque de déstabiliser l'ensemble de la région. L'escalade de la tension le long de la frontière israélo-libanaise et les violations

systématiques de la ligne bleue sont sources de graves inquiétudes, et nous exhortons les parties à la plus grande circonspection.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada a toujours affirmé que la présence d'observateurs neutres pourrait être dans l'intérêt des deux parties, en facilitant la mise en oeuvre d'un cessez-le-feu. En fait, le Canada reconnaît que l'urgence de la situation actuelle rend encore plus pressant l'examen de cette question, et nous sommes disposés à servir la cause de la paix par tous les moyens à notre disposition. Nous engageons vivement les parties à prendre les mesures nécessaires pour créer le climat qui permettra à des observateurs neutres de jouer un rôle constructif et propice au consensus. C'est leur responsabilité.

Le Canada se réjouit de l'engagement direct du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, souligne l'urgence d'un tel engagement, et exhorte les parties à accorder à M. Powell leur entière coopération. Nous soutenons à fond tous les efforts, y compris ceux du « quatuor », qui visent à un cessez-le-feu, ainsi que la mise en oeuvre du plan Tenet, assortis d'une reprise rapide des négociations en vue d'une solution politique et de l'application des recommandations de la Commission Mitchell. Le Conseil de sécurité peut aider à trouver un lieu et un contexte qui permettront aux deux parties de s'éloigner du précipice. Nous tous connaissons et comprenons tous les éléments sur lesquels devrait reposer un règlement final. Les parties devraient reprendre sans plus tarder, en tenant compte de ces éléments et sur la base des accords antérieurs, les négociations en vue d'une solution politique au conflit qui les oppose.

En conclusion, nous espérons – si un espoir est permis – que les rapports faisant état du retrait des Forces de défense israéliennes de Qalqiliya et de Tulkarem sont le début d'une reconnaissance par Israël de ses responsabilités au titre des résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Canada pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur est le représentant d'Oman. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Hinai (Oman) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier ainsi que les membres du Conseil pour avoir répondu promptement à la demande faite par le Groupe arabe de tenir cette séance afin d'examiner la dégradation de la situation dans les territoires arabes occupés.

Depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1397 (2002) le 12 mars, le peuple palestinien a subi les meurtres, le siège et la faim systématiquement imposés par les forces d'occupation israéliennes. Malgré l'adoption par le Conseil de trois résolutions demandant à toutes les parties concernées, en particulier Israël, d'appliquer le cessez-le-feu et de retirer toutes les forces sans délai, les injonctions et les appels n'ont pas été entendus. La machine militaire israélienne persiste à tuer maints civils palestiniens, y compris des vieillards, des femmes et des enfants.

Face à un tel défi et au mépris continuel d'Israël pour les résolutions du Conseil de sécurité, nous voudrions demander quelles mesures le Conseil pourrait prendre pour lui permettre de faire appliquer ses résolutions relativement à Israël. Nous voudrions nous associer aux orateurs précédents qui ont indiqué clairement que le Conseil est maintenant plus que jamais mis à l'épreuve. Soit il démontre au monde qu'il n'agit pas inéquitablement en obligeant Israël à appliquer les résolutions pertinentes, soit il se tait comme par le passé et traite Israël comme s'il était un pays au-dessus du droit et de la légitimité internationale.

Une telle situation ne peut s'éterniser. Nous pensons qu'il faut que le Conseil assume un niveau de responsabilité en obligeant Israël à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1402 (2002), qui appellent au retrait sans délai des troupes israéliennes des territoires sous contrôle de l'Autorité palestinienne. Cela signifie l'application immédiate de cette résolution.

Les options militaires en imposant des solutions de force ne sont pas un moyen approprié pour régler des conflits. La meilleure preuve en est le fait que, malgré les pressions invraisemblables exercées par Israël sur le peuple palestinien et sur ses courageux dirigeants pour les amener à des concessions déraisonnables sous la menace de la force et des armes, ces pressions n'ont pas brisé la volonté du peuple palestinien ni celle de ses dirigeants, car cette lutte

contre l'occupation est légitime et bien fondée en droit international.

Nous pensons qu'un règlement du conflit au Moyen-Orient est exclu tant que les parties ne seront pas convaincues de l'utilité des négociations pacifiques. À cet égard, nous invitons encore tous les pays concernés, ceux qui ont une influence, et le Conseil à exhorter Israël à entendre l'appel à la paix en cessant immédiatement toutes violences, en retirant ses forces de toutes les villes et de tous les villages palestiniens, en assurant une protection internationale nécessaire au peuple palestinien et en relançant le processus de paix pour parvenir à régler le conflit au Moyen-Orient par des négociations directes avec les dirigeants du peuple palestinien légitimes et élus, représentés par la personne du Président Yasser Arafat et par l'Autorité palestinienne.

Même si Israël décide de retirer ses forces des territoires palestiniens, nous continuerons de demander qu'un tel retrait se fasse sans délai et de toutes les zones réoccupées. Nous ne considérons pas cela comme une réponse prompte à la volonté de la communauté internationale. Il s'agit plutôt d'une réponse bien tardive.

Le Conseil de sécurité ne devrait pas s'arrêter là, comme si de rien n'était. Nous lui demandons d'envisager l'adoption de mesures punitives contre Israël et de lui faire porter la pleine responsabilité de l'hécatombe et des destructions. Le Conseil devrait également envisager les mesures nécessaires pour fournir une protection aux Palestiniens, comme l'ont déjà déclaré les représentants de Maurice et de l'Afrique du Sud.

C'est là la voie de la paix. Israël doit choisir entre la voie de la paix qui garantit son droit de vivre en paix et la voie de la guerre qui ne peut conduire qu'à une recrudescence de la violence et des massacres de populations innocentes des deux côtés.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant d'Oman pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur est le représentant de l'Équateur. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord féliciter le Conseil de sécurité d'avoir décidé de tenir ce débat public sur la grave situation au Moyen-Orient.

Le Gouvernement de la République équatorienne, vivement préoccupée par l'escalade de la violence au Moyen-Orient, soutient l'appel de la communauté internationale pour que les troupes israéliennes se retirent des territoires occupés et pour que les deux parties cessent immédiatement les violences qui, on le sait, ont fait tant de victimes innocentes, surtout dans la population civile.

L'Équateur, convaincu de ce que la seule façon de régler les différends passe par des négociations pacifiques, exprime son appui sans réserve aux résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) récemment adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Gouvernement équatorien considère que ces résolutions constituent les éléments juridiques et politiques qui pourront permettre la reprise des négociations de paix dans le cadre de ce que prévoit le plan de travail Tenet et les recommandations du rapport Mitchell.

Dans ce contexte, le Gouvernement équatorien renouvelle l'appel à la paix, lancé par le Président Gustavo Noboa, dans ses notes datées du 5 décembre 2001, adressées au Premier Ministre israélien, Ariel Sharon, et au Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. Dans ses messages, le Président Noboa invoquait la nécessité de parvenir à une solution pacifique, durable et équitable au conflit palestino-israélien.

L'Équateur soutient les démarches de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne, de la Fédération de la Russie et des États-Unis, en vue d'un règlement négocié du conflit. L'Équateur se félicite notamment de l'envoi dans la région, par le Gouvernement des États-Unis, d'une délégation au plus haut niveau présidée par le Secrétaire d'État, M. Colin Powell.

L'Équateur reconnaît le droit d'Israël à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, en vertu du droit international, ainsi que le droit inaliénable du peuple palestinien à créer son propre État, conformément aux résolutions de l'ONU.

En sa qualité de pays multiculturel et multiethnique, l'Équateur lance un appel à Israël et à la Palestine pour qu'ils abjurent la violence en faveur de

relations de tolérance et de respect pour la diversité ethnique, culturelle et religieuse. En particulier, l'Équateur exprime sa préoccupation au sujet des opérations militaires qui ont lieu sur le site de lieux saints.

Comme nous l'avions précédemment fait à Genève, à l'occasion de la présentation du rapport du Haut Commissaire aux droits de l'homme, je voudrais exprimer, bien haut, le rejet par l'Équateur des atteintes aux droits de l'homme dans la région.

Enfin, je voudrais indiquer que l'Équateur entérine les déclarations faites sur cette question par le Groupe de Rio et le Mouvement des pays non alignés.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Équateur des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) *:* Une fois de plus, en l'espace de 48 heures, le Conseil se réunit pour examiner la situation très grave qui ne fait que se détériorer dans les territoires palestiniens occupés. D'emblée, je voudrais exprimer notre appui à la déclaration prononcée par la Tunisie au nom du Groupe arabe à laquelle nous souscrivons.

Les crimes de guerre commis en ce moment par Israël, puissance occupante, dans les villes palestiniennes occupées, sous les yeux du monde entier, constituent un des pires crimes de génocide. Ce qui se passe actuellement dans le camp de réfugiés de Jénine – scène d'un horrible carnage qui a coûté la vie à des centaines d'innocents, y compris des jeunes gens, des femmes et enfants –, outre le fait que des dizaines de personnes ont été tuées dans la vieille ville de Naplouse et à proximité de la Église de la Nativité, à Bethléem, illustre les pratiques répressives continues de la part des forces d'occupation israéliennes contre des civils innocents, et constitue un défi flagrant aux résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à ses appels répétés pour une cessation immédiate des actes de violence et d'agression et pour un retrait des villes palestiniennes.

Le défi persistant manifesté par Israël à l'égard des résolutions du Conseil et, qui plus est, sa réaction consistant à accroître son agression et son oppression, en perpétrant de nouveaux massacres à l'encontre des civils, exigent de la part du Conseil une réaction immédiate et une condamnation d'Israël pour le non-respect de ses résolutions. Le Conseil devrait également appeler Israël à respecter la quatrième Convention de Genève de 1949 dans les territoires palestiniens occupés et faire pression sur Israël pour qu'il cesse d'entraver le transport des blessés et la fourniture de secours humanitaires et médicaux à ceux qui en ont besoin, en raison de ses barbares pilonnages quotidiens.

Cette situation extrêmement grave dans les territoires palestiniens nécessite une réaction immédiate de la part du Conseil, afin de protéger les civils innocents et non armés en Palestine et de déployer dès que possible une force de protection internationale. Tout retard, tout atermoiement dans la protection des civils palestiniens constituerait un échec du Conseil, en vertu des responsabilités que lui confère la Charte.

Nous nous félicitons de la visite du Secrétaire d'État Colin Powell dans la région, ainsi que des déclarations faites par les représentants des États-Unis, notamment celles du Président George Bush et du Secrétaire Powell, appelant au retrait d'Israël. Nous voulons cependant rappeler le communiqué final des ministres arabes des affaires étrangères, réunis au Caire le 6 avril, selon lequel le traitement de faveur dont bénéficie Israël de la part de certains pays, notamment des États-Unis, a poussé Israël à agir comme s'il était au-dessus du droit international et des résolutions de l'ONU. Ce traitement a encouragé Israël à poursuivre ses politiques agressives et à menacer la paix, la sécurité et la stabilité de la région.

En prétendant se retirer de certaines zones tout en en réoccupant simultanément d'autres, Israël recourt à un stratagème qui ne leurre personne. Nous sommes persuadés que le Conseil ne se laissera pas duper. Le carnage quotidien qui a eu lieu au cours des 12 derniers jours, commis par les forces d'occupation israéliennes, les attaques sauvages quotidiennes et le pilonnage du camp de réfugiés de Jénine et de Naplouse, et l'attaque contre la Église de la Nativité sont autant d'actes criminels qui font peser une claire menace contre la paix et la sécurité internationales. Ils exigent une action immédiate de la part du Conseil, conformément au chapitre VII de la Charte, afin de contraindre Israël à mettre en oeuvre sur le champ et dans leur intégralité les résolutions du Conseil et à cesser son agression à l'encontre du peuple palestinien, ses droits, ses terres et

ses biens, afin aussi de fournir au peuple palestinien une protection internationale.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient ne donne malheureusement aucun signe d'amélioration. Nous sommes à vrai dire tous préoccupés de constater que, malgré les appels répétés que le Conseil a lancés en adoptant ses résolutions successives 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002), les opérations militaires israéliennes dans les villes palestiniennes se poursuivent sans relâche. De nombreuses villes et bourgades palestiniennes souffrent de l'occupation militaire israélienne et le bilan des victimes civiles continue de s'alourdir. Il s'agit là d'un défi flagrant lancé au Conseil à son autorité juridique et morale.

À ce train, la Charte de l'ONU et l'Organisation même perdront leur pertinence de garants de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes consternés qu'Israël n'ait pas non plus réagi à l'appel que lui a lancé le Président Bush afin qu'il cesse ses opérations dans les zones contrôlées par les Palestiniens et se retire des villes qu'il a récemment réoccupées. Espérons que la visite de M. Colin Powell, Secrétaire d'État américain permettra d'aboutir à des résultats tangibles.

Il est inacceptable que l'application des décisions du Conseil de sécurité soit soumise aux caprices de ceux qui violent ses résolutions. Il faut peut-être maintenant intervenir au titre du Chapitre VII.

Le Pakistan s'oppose à la violence, quelles que soient son ampleur et sa gravité et appelle à ce qu'elle cesse. Nous pensons aussi que le stationnement immédiat d'observateurs internationaux dans la région peut s'avérer nécessaire non seulement pour assurer la mise en oeuvre d'un cessez-le-feu efficace mais aussi pour obtenir la cessation immédiate du cycle de violence qui s'intensifie et garantir la protection des civils, principales victimes innocentes de la violence des dernières semaines et mois derniers.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Requeijo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer notre reconnaissance pour avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité répondant ainsi à l'appel toujours croissant de l'immense majorité des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, préoccupés par la poursuite et l'aggravation de la crise au Moyen-Orient.

Malheureusement, la situation qui nous rassemble aujourd'hui s'est aggravée au lieu de s'améliorer malgré les appels lancés par les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) et malgré l'envoi de nouveaux émissaires dans la région.

Le mépris du Gouvernement israélien pour tout ce dont nous avons débattu ici ces derniers jours nous emplit d'indignation. De même, il n'y aucun respect ni aucune prise en compte du peu d'éléments inscrits dans les résolutions laborieusement élaborées pour maintenir un prétendu équilibre.

Les massacres se poursuivent, la répression se poursuit, les menaces contre l'intégrité physique et la dignité du Président de l'Autorité nationale palestinienne, Yasser Arafat, se poursuivent. Les détentions arbitraires, les sévices et les brimades se poursuivent. Les attaques contre les temples de divers cultes se poursuivent. Les chars de l'armée israélienne continuent de détruire des maisons, des bureaux et le siège de l'Autorité nationale palestinienne à Ramallah et dans d'autres villes de Cisjordanie.

Les images de centaines d'enfants et d'adolescents, menottés, les yeux bandés et en cagoule, que l'on emmène dans des camps de détention apparaissent sur nos écrans malgré la sévérité de la censure et de la manipulation de ce qui se passe sur place. Des centaines de milliers de citoyens palestiniens restent entourés de chars tout en faisant l'objet d'attaques brutales depuis des hélicoptères de combat ou à l'aide de matériel de guerre ultramoderne. Et les Israéliens continuent à penser que c'est ainsi qu'ils vont avoir raison de la détermination de tout un peuple qui n'aspire qu'à vivre en paix dans son propre État, libre et indépendant.

Nous allons parler avec une clarté et une franchise totales. La crédibilité du Conseil de sécurité est en péril. Cette situation ne peut plus continuer sans que le Conseil de sécurité n'adopte des mesures amples et crédibles et assume l'autorité et les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies.

Jusqu'à quand le Gouvernement israélien va-t-il faire fi des résolutions du Conseil de sécurité et des injonctions de l'immense majorité de la communauté internationale? Jusqu'à quand va-t-il jouer sans scrupules avec la vie de millions d'humains? Si la situation continue à se détériorer, devrons-nous venir un jour ici faire des discours de condamnation sur l'utilisation d'armes de destruction massive contre des agglomérations palestiniennes ou contre des États arabes voisins?

Bien entendu, ce mépris de ce que nous faisons dans cette instance au nom de l'immense majorité des États Membres se fonde sur la certitude et la confiance absolues que donne à Israël la protection indécente que lui apporte le recours ou la menace du recours au veto d'un membre permanent. Ce membre en fait un usage antidémocratique chaque fois que l'on touche prétendument le régime israélien, ne serait-ce qu'avec la délicatesse d'un pétale de rose – régime que certains qualifient de démocratie en dépit des nombreux abus commis dans les territoires arabes illégalement occupés et bien que cet État ait refusé de façon flagrante et constante l'application de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui ont jauni dans les archives en attendant d'être mises en oeuvre.

Le mépris d'Israël pour ce que nous faisons persistera tant que les prétendus médiateurs qui pourraient avoir un rôle efficace au cours d'une négociation garderont des positions trompeuses et déséquilibrées lorsqu'ils parlent avec les parties belligérantes. Il est donc impossible d'admettre que quelqu'un puisse être un médiateur honnête et crédible si cette personne est à la fois juge et partie, qu'elle offre un appui sans réserve à toutes les atrocités commises ou qu'elle appuie sur les plans militaire, politique et économique par des subventions énormes qui selon certains se monteraient à 5 milliards de dollars par an, une machine militaire et politique formée et prête à tuer et à piller avec haine et férocité sous le prétendu prétexte de défendre sa nation et de garantir sa sécurité nationale.

Hélas, on entend encore dans ce Conseil des voix timides qui lancent des appels aux deux parties comme si elles étaient à armes égales. Jusqu'à quand durera cet aveuglement méprisable?

Abandonnons l'hypocrisie et le langage fleuri. Laissons de côté le formalisme diplomatique. Il faut mettre fin à ces tueries. Il faut obliger le Gouvernement d'Israël à respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et à respecter les normes minimales de coexistence et de bonne conduite entre États. Il faut adopter des mesures concrètes et efficaces, sans demi-teintes, qui comprennent l'envoi immédiat d'une force internationale impartiale – et nous disons bien impartiale – chargée par le Conseil de sécurité de faire cesser le feu et d'exiger le retrait effectif des troupes de l'armée israélienne des villes palestiniennes. Il faut mettre fin au terrorisme d'État. Il faut respecter les droits de l'homme du peuple palestinien, tous, et non pas seulement certains, y compris son droit le plus précieux qui lui est retiré quotidiennement, le droit à la vie.

Cuba ne cessera pas de dénoncer clairement et avec force les crimes commis contre les peuples arabes, en particulier contre le peuple palestinien. Cuba ne cessera pas de dénoncer les tergiversations et les manipulations quotidiennes de cette situation. Cuba continuera à dénoncer la politique inéquitable qui s'applique en ce Conseil émasculé par les veto et les menaces de veto. Un jour prochain, justice sera rendue, et une paix juste et durable verra le jour dans la région du Moyen-Orient, au profit de tous les peuples qui l'habitent. Jusqu'à l'avènement de ce jour, nous continuerons nos dénonciations et nos condamnations de l'immobilisme, de l'impunité qui sanctionnent les violations des résolutions et les préceptes de la Charte, du droit international et du droit international humanitaire, et nous parlerons sans peur et en toute franchise, la raison de notre côté, en toute indépendance, et avec la foi en la victoire de la justice sur l'iniquité.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer vous exprimer ma gratitude et mes remerciements pour avoir appliqué la première disposition de l'article 48 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, pour la deuxième fois en une semaine, permettant ainsi aux Membres de l'ONU, au nom desquels parle le Conseil, d'être présents dans la salle où il oeuvre au vu du monde, plutôt qu'à huis clos, comme s'il complotait.

Monsieur le Président, nous ne sommes pas étonnés, bien sûr, que vous ayez agi de la sorte, puisque vous êtes non seulement très expérimenté mais que vous êtes aussi, sans conteste, le doyen du Conseil, et le représentant qui connaît le mieux les règles, écrites ou non. Nous n'avons pris connaissance des règles non écrites qu'après la fin de l'ancien équilibre international du pouvoir.

Je voudrais d'abord faire une observation, avant de passer au coeur du sujet – bien que cette observation, elle aussi, aille au coeur du sujet. Le fait que le Conseil examine cette question dans le cadre d'un point de l'ordre du jour qui vise « le Moyen-Orient » me pousse à remarquer que cette région géographique n'existe pas. Il existe la région de l'Extrême-Orient et celle du Proche-Orient, mais il n'y a pas de région qui s'appelle le Moyen-Orient. Si nous visons la région en cause sous le nom de Moyen-Orient, alors où est le Proche-Orient? J'espère que quelqu'un pourra m'éclairer sur cette question. La vérité est que c'est une invention, créée à Londres dans le but d'éviter à jamais d'employer le mot de « Palestine ». « Palestine » a été remplacé par « Moyen-Orient », et malheureusement voila quelles en sont les tragiques conséquences.

Ce que je regrette le plus, c'est que les Arabes eux-mêmes emploient ce terme très fréquemment. Ils sont tombés dans le panneau. Il n'existe pas de région dite Moyen-Orient, du point de vue historique comme du point de vue géographique. Si quiconque a la preuve de l'existence d'une telle région, je suis prêt à l'écouter. Même les départements politiques de certaines administrations et les ministères des affaires étrangères de certains États continuent de la désigner sous le nom de région du Proche-Orient. Certaines entreprises parlent du Moyen-Orient, mais les banques visent la région sous le nom de « Proche-Orient ». Le Moyen-Orient n'existe pas; le seul objectif de l'invention de cette expression était de remplacer le mot de « Palestine ».

La question est celle de Palestine, et non pas du Moyen-Orient. La question concerne l'occupation de territoires palestiniens, l'expulsion de son peuple et son remplacement par des étrangers. C'est un problème d'occupation, et il ne peut être résolu qu'en l'examinant sous cet angle. Toute autre solution ne pourra être permanente ni jamais conduire à la paix. Même si une telle solution permettait de faire temporairement la paix, ce ne serait pas une paix permanente. C'est un fait historique.

Ce qui s'est produit dans le passé, et ce qui se produit actuellement, ne sera pas empêché par la médiation, par des appels ni des résolutions. Il faudra des mesures sérieuses du Conseil de sécurité – des mesures dignes de ce nom. Vu l'équilibre international actuel du pouvoir, le Conseil est devenu incapable d'affronter ces problèmes.

On dit aux Palestiniens qu'ils doivent mettre fin au terrorisme; nous ne pouvons que répondre en disant que cette demande doit être adressée à l'une des plus grandes organisations terroristes du monde : l'armée israélienne. Les Palestiniens se défendent, ils défendent leur honneur, leurs territoires et leurs biens; ils défendent leur droit à vivre sur leur propre territoire. Les Palestiniens ne sont pas venus de tous les horizons pour perpétrer des actes terroristes sur leur propre territoire, là même où ils vivent. L'occupant est venu les tuer, détruire leurs maisons et les assiéger, coupant l'électricité, l'eau et interrompant les approvisionnements en vivres.

Pourtant, à l'intérieur et en dehors de cette salle, certains disent que M. Arafat doit déployer davantage d'efforts. Quels efforts supplémentaires M. Arafat peut-il déployer? Il n'a ni électricité ni eau et n'a pas accès aux vivres et aux médicaments. Il ne peut plus rien faire. Ni M. Arafat, ni un autre – pas même les prophètes ou les anges même s'ils devaient réapparaître en Palestine – ne peuvent empêcher quelqu'un de venger le meurtre de son père, de son frère, de son fils, de sa mère ou de ses grands-parents ou la destruction de sa maison.

En outre, la fonction dirigeante d'Arafat ne fait l'objet d'aucune contestation dans les résolutions. Sa direction dirigeante fait partie de l'histoire; il y a été élu. Est-ce que quelqu'un, à un moment donné, a contesté la légitimité du général de Gaulle lorsqu'il luttait contre l'occupation de la France? Bien sûr que non, car le reste de la résistance française l'avait choisi pour jouer ce rôle. Lorsque de Gaulle est entré à Paris, lui et les autres combattants de la Résistance ont été reçus comme des héros. Quelqu'un a-t-il mis en question la légitimité de George Washington lorsqu'il a agi contre les colonialistes afin de libérer les États-Unis d'Amérique? Bien sûr que non.

Le même raisonnement s'applique à la fonction dirigeante d'Arafat. C'est la légitimité de celui qui

libère son pays, tout comme le général de Gaulle et George Washington ont libéré leurs pays des occupants. Mort ou vivant, Arafat restera un héros dans l'histoire. Seuls le Président Arafat et le peuple palestinien ont le droit d'agir à cet égard. Bien qu'il ait conduit la révolution palestinienne et créé des forces de libération en Palestine, on lui demande aujourd'hui de faire un effort supplémentaire.

Je dois maintenant aborder un autre point très important. Qui sont, dans la région, ceux qui appellent à la paix et ceux qui appellent à la guerre? Les Arabes demandent la paix; les musulmans sont les défenseurs de la paix. Pour nous, la paix est l'un des attributs et l'un des noms de Dieu. C'est pour cela que lorsqu'on nomme un enfant Abdoul-Salam, cela veut dire « serviteur de la paix de Dieu ». Un musulman n'attaque pas les autres par des paroles ou des actes; il ne fait de mal à personne par ses paroles ou par ses actes. C'est le sens de l'islam. Je renvoie le Conseil à tous les efforts et initiatives de paix arabes. De même, je renvoie le Conseil à ceux qui ont sapé ces initiatives de paix. Je ne vais pas vous faire part de l'opinion de mon pays, mais je vais vous lire des passages d'un article écrit par Uri Avneri, journaliste israélien, qui a été publié le 13 mars dans *Muslim International*, volume 52. J'ai une traduction anglaise de cet article et je vais demander au Secrétariat de le distribuer au Conseil.

Dans cet article, intitulé « Comment saper ou faire exploser l'initiative saoudienne? », M. Avneri remonte le cours de l'histoire et dit qu'Israël a toujours procédé en trois étapes pour anéantir toute tentative de paix. La première est la dénégation. Deuxièmement, une fois que les efforts ont été niés, l'initiative est déformée; et troisièmement, l'initiative est liquidée. C'est la manière dont le gouvernement Sharon agit avec l'initiative actuelle; c'est la manière dont le gouvernements israéliens successifs ont saboté tous les efforts de paix au cours des 53 dernières années.

Ne doutons pas un seul instant que tous les gouvernements israéliens se sont opposés à la paix. Ils ont tous oeuvré contre la paix. La première étape – la dénégation – vise à réduire l'importance de toutes les initiatives arabes qui ont été introduites. Israël dira que l'initiative en question n'apporte rien de nouveau, qu'il ne s'agit que d'une ruse politique à des fins tactiques. Si l'initiative vient d'un Arabe, celui-ci est accusé de la destiner à la communauté internationale, non à son propre peuple. En deux mots, une initiative de paix signifie qu'il convient de ne pas prendre l'Arabe en question au sérieux.

En utilisant cette stratégie, Israël se concentre sur un mot en particulier, comme nous allons le montrer. Avant octobre 1973, le Président Sadate avait fait une proposition de paix globale mais Golda Meir l'a immédiatement rejetée car ses experts en langue arabe s'étaient aperçus que M. Sadate avait utilisé le mot « paix » et non pas le mot « conciliation ». Ce terme a coûté la vie à des milliers de soldats égyptiens.

On utilise la même stratégie face à la proposition saoudienne. Tout d'abord, on a dit que le Prince héritier a parlé de cette initiative avec un journaliste américain, mais ne l'a pas véritablement annoncée à son peuple. Lorsqu'on s'est aperçu que la presse saoudienne et britannique avait largement fait référence à cette initiative, un nouveau prétexte a été invoqué : on a dit que les Saoudiens avaient fait cette offre, car ils avaient perdu la faveur des États-Unis à la lumière de la réaction furieuse des Américains aux événements du 11 septembre. En conséquence, et je cite Uri Avneri, « le Prince héritier Abdullah n'est plus un vrai sioniste ».

Les Israéliens sont ensuite passés à la deuxième étape pour éluder adroitement cette initiative. Ils vont dire qu'ils ne refusent pas cette initiative, qu'ils se félicitent de l'esprit positif dans lequel la proposition a été faite, et ils rejettent la balle dans l'autre camp. Il semblerait donc logique qu'ils demandent des éclaircissements au sujet de l'offre. Lorsqu'il y a une divergence entre deux peuples, ils devraient se rencontrer pour débattre de la question et mettre fin à leurs divergences.

Cela semble très logique, mais ils essaient en même temps de réduire l'offre à néant. Toute offre ou initiative arabe est fondée sur la restitution des territoires en échange de la normalisation des relations, mais plusieurs offres arabes sont tombées dans le même piège. M. Ben Gourion avait demandé à rencontrer le Président Mohamed Najib de l'Égypte et plusieurs ministres israéliens avaient cherché à rencontrer le Président Hafez El Assad. Seul le Président Sadate a été suffisamment astucieux pour se rendre à Jérusalem sur sa propre initiative.

Lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967), elle a été rejetée par le Gouvernement israélien qui ne l'a acceptée que lorsqu'il ne pouvait plus l'éviter. L'interprétation

israélienne s'est concentrée sur l'utilisation de l'article défini « des », qui ne se trouvait pas dans le texte anglais qui demandait le retrait de « territoires occupés », et non « des territoires occupés », contrairement au texte français, qui contenait l'article défini. Malheureusement, la langue russe n'emploie pas d'articles, qu'ils soient définis ou indéfinis. La stratégie consiste à briser l'esprit des Arabes petit à petit, en donnant différents interprétations à toute offre arabe et en imposant des conditions inacceptables pour l'autre partie afin que l'offre meure après une longue agonie. C'est ce qui s'est produit à Lausanne ainsi que pour la plupart des initiatives de paix émanant de l'Europe ou des États-Unis.

Après les première et deuxième phases, l'initiative est anéantie par le recours à la force armée, comme Sharon l'a fait dans les territoires palestiniens occupés immédiatement après la tenue du Sommet arabe afin de liquider entièrement l'offre. Ce ne sont pas mes mots, mais ceux d'Uri Avneri, un écrivain juif israélien. De manière générale, le Gouvernement israélien utilise deux armes mortelles dans son arsenal : le Congrès des États-Unis et la presse des États-Unis. Là encore, ce sont les mots de Uri Avneri, non les miens. Par exemple, le Secrétaire d'État des États-Unis, William Rogers, a suggéré un plan de paix prévoyant le retrait d'Israël jusqu'aux lignes de 1967, mais Israël a sorti ses armes pour mettre à néant le plan Rogers. M. Kissinger a lui aussi fait une tentative, qui a également échoué.

En citant une fois de plus Uri Avneri, je demande : Quels sont ceux qui lancent un appel à la paix et quels sont ceux qui s'y opposent? Il suffit de lire le livre de M. James Baker, intitulé *The Politics of Diplomacy*, pour apprendre comment les forces d'occupation en Palestine se sont ingénié à rendre la vie impossible au Gouvernement à Washington. Un autre livre dans le même genre est intitulé *They Dare to Speak Out.* Ceux qui sont pour la paix n'imposeraient pas les conditions dont *Al-Ahram,* un journal égyptien modéré, faisait état hier, où M. Sharon déclarait qu'Israël ne cesserait pas ses opérations tant que la résistance n'aura pas été écrasée, que les réfugiés n'auront pas le droit de retour et qu'on ne reviendra pas aux frontières de 1967. Quel type de paix est-ce dès lors que la résistance est écrasée et que les réfugiés ne peuvent pas rentrer dans leur pays? Si nous ne pouvons revenir aux frontières de 1967, sur quelle base peuvent se tenir des négociations? Sur quelle base peut-on conclure un accord?

Je puis assurer le Conseil que ce sont les Arabes qui demandent la paix. Personne ne devrait penser un moment que les forces d'occupation en Palestine souhaitent ou recherchent la paix. Elles détruiront toute offre de paix, comme l'a affirmé Uri Avneri. Dire qu'il y a un gouvernement démocratique en Israël est faux. C'est un gouvernement qui est transmis d'un général à un autre. C'est un gouvernement constitué de généraux et de commandants militaires dont l'expérience se limite à un seul domaine – celui de la guerre – et qui s'y livrent constamment.

Maintenant, nous en arrivons au Conseil de sécurité. Quel est le rôle du Conseil de sécurité s'il s'agit véritablement d'un conseil chargé de la sécurité internationale? Il y a deux jours, il y a eu une manifestation à Rabat, au Maroc, qui d'après la presse a rassemblé 3 millions de personnes. Une femme qui participait à cette manifestation massive, selon la chaîne Al-Jazeera, criait :

> « À bas les résolutions internationales! À bas les instruments internationaux! À bas le Conseil de sécurité! ».

Qu'est-ce qui pourrait amener une femme marocaine à dire une telle chose? Sa perception était que le Conseil est très prompt à adopter des résolutions au titre du Chapitre VII lorsque des Musulmans ou des Arabes sont concernés, mais que les résolutions au titre des Chapitres VI et VII ne sont jamais adoptées lorsque Israël est concerné. En effet, la résolution adoptée récemment n'est que de simples mots dénués de tout intérêt. Une simple déclaration du Président du Conseil de sécurité aurait suffi, comme d'aucuns l'ont fait valoir. Nous en connaissons la raison. Les membres du Conseil qui appartiennent au monde libre défendent la liberté, mais le Conseil n'est même pas libre d'adopter ses propres résolutions. Il sous-traite l'occupation de la Palestine. Cuba et la Libye sont véritablement libres car nous exprimons nos véritables opinions ici. Nous sommes les peuples véritablement libres; nous sommes les peuples indépendants.

Un million de personnes ont également participé à une manifestation au Yémen. Des millions de personnes venant des universités au Caire, en Égypte, ont aussi manifesté. Des artistes égyptiens ont collaboré à une oeuvre d'art qui a ramené les rues arabes au début des années 60. Des manifestations ont

éclaté en Arabie saoudite, en Oman, en Jordanie, en Iraq, en Syrie et ailleurs. Si l'on peut tirer un enseignement positif de cette invasion horrible, c'est que les rues et les villes arabes ont retrouvé leur ferveur et leur dignité. Ce qui se passe en Palestine aujourd'hui aura tôt ou tard, au cours des jours, des mois ou des années à venir, des répercussions sur les positions arabes. Je le dis aujourd'hui et les faits me donneront raison à l'avenir.

Le Conseil de sécurité devrait tenter de sauver une partie de sa crédibilité – je ne dis pas toute sa crédibilité, car ce serait extrêmement difficile compte tenu du rapport de forces dans le monde aujourd'hui. Comment peut-on appliquer le Chapitre VII contre la Libye, le Soudan, l'Iraq, l'Iran et d'autres pays et ne pas l'utiliser contre ceux qui tuent, détruisent des maisons et commettent des assassinats en toute impunité dans les rues de Palestine? Les événements du Timor oriental ont immédiatement attiré l'attention du Conseil. N'éprouve-t-il aucun intérêt pour ce qui se passe en Palestine? Le Conseil n'est-il pas ému par le massacre d'enfants; par l'embargo imposé à l'assistance alimentaire et médicale; par les attaques menées par voie aérienne, et au moyen de blindés et de l'artillerie; par l'arrestation de personnes chez elles? Où sont les droits de l'homme? Serait-ce que les Palestiniens et les Arabes ne sont pas des êtres humains et qu'ils n'ont donc pas de droits? Le Conseil de sécurité est accusé. Peut-il prétendre être innocent? Ce n'est plus un Conseil de sécurité international. Pendant combien de temps encore est-ce que le Conseil, qui est responsable de la paix et de la sécurité internationales, gardera le silence et négligera de considérer ce problème comme une question d'occupation? Appliquer le modèle de l'Afrique du Sud serait la solution, et cela permettrait au Conseil de recouvrer sa crédibilité et sa dignité, du moins en partie.

L'Organisation des Nations Unies nous tient à coeur. Nous souhaitons renforcer et appuyer l'ONU et le Conseil de sécurité. Nous demandons au Conseil de jouer son rôle et d'assumer la responsabilité qui lui est confiée par la Charte.

Nous sommes en accord avec ce qu'a dit Cuba concernant le système des deux poids, deux mesures. C'est tout à fait vrai. Mon pays a été le premier au cours de la deuxième moitié du XXe siècle à demander l'abolition du droit de veto. Le veto n'est pas un droit, c'est un privilège. C'est ainsi que nous l'avons appelé. Si le Conseil n'agit pas rapidement, je pense qu'il le regrettera.

Le Président (*parle en russe*) *:* Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) *:* Pour la troisième fois de suite, la Turquie a souscrit aux déclarations faites au nom de l'Union européenne par le représentant de l'Espagne. Ces trois déclarations constituent une position juste, tout en traduisant une profonde inquiétude. De fait, les événements survenus au cours des 48 dernières heures n'ont fait que confirmer la gravité de la situation. Les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité indiquent toutes clairement comment mettre fin à la situation tragique au Moyen-Orient.

Nous sommes profondément troublés de voir qu'Israël n'a pas mis en oeuvre ces résolutions. Même après avoir entendu les sentiments exprimés par les membres du Conseil de sécurité et d'autres orateurs qui ont pris la parole hier, le Gouvernement israélien ne prend pas les mesures qui s'imposent, au moment où la communauté internationale continue d'apprendre des faits très troublants concernant ce qui se passe à Jénine et dans d'autres camps de réfugiés. Les chars doivent se retirer maintenant de toutes les villes palestiniennes.

La vie économique et sociale des Palestiniens a été violemment bouleversée. Nous sommes vivement préoccupés par la situation humanitaire qui en résulte. Nous devons redire que les droits fondamentaux du peuple palestinien sont violés. La vue du sang dans les villes palestiniennes et les camps de réfugiés est insoutenable. Même les besoins des malades et des blessés ne peuvent être satisfaits au moment où ils attendent une main secourable. Ces restrictions doivent être levées.

Le Président Arafat est privé de ses capacités légitimes, et cet état de choses aggrave la situation désespérée du peuple palestinien. Dans ces conditions, les mesures prises par Israël semblent avoir été exactement ce que souhaitaient les éléments radicaux dans la région. Nous ne devons pas leur permettre de prévaloir. Voilà une raison supplémentaire pour

laquelle nous ne pouvons pas accepter la férocité des actes d'Israël : le radicalisme nourrit le radicalisme.

Dans cette salle, la Turquie a exhorté la communauté internationale, et en particulier les États-Unis, à intervenir le plus rapidement possible. Il va sans dire que nous continuons d'espérer que le Secrétaire d'État Colin Powell réussira à mener à bien une intervention crédible et constructive, qui est nécessaire d'urgence et qui permettra aux parties de sortir de ce bourbier. Toutefois, les parties doivent aussi être dirigées au-delà de cette urgente nécessité.

Ce qui s'est passé, et ce qui se passe en ce moment, ne doit pas se reproduire. Il faut tout simplement ouvrir la voie à une solution juste, durable et globale au Moyen-Orient, où toutes les parties pourront vivre côte à côte et dans la sécurité.

Les parties savent comment transcender cette lutte stérile. Elles ne doivent pas laisser passer cette chance. Elles doivent être plus ouvertes qu'elles ne l'ont été jusqu'à maintenant au sujet des questions qui demeurent d'importance vitale pour l'autre partie. Après tout, le problème ne tient pas à ce que chaque partie est étonnée par ce que l'autre partie souhaite. Ce n'est pas que l'on ne connaisse pas les préoccupations légitimes de l'autre partie.

Elles doivent faire plus que de prononcer de grandes déclarations sur la paix. Nous avons vu les résultats de telles déclarations. La méfiance s'installe et les conflits éclatent. Ceux qui parlent pour la paix sont réduits au silence et les générations futures sont exposées à un danger perpétuel.

L'objectif global demeure le même. Bientôt, les Israéliens et les Palestiniens devront commencer à vivre côte à côte dans leurs États respectifs, dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. On ne saurait revenir au lamentable état de choses actuel dans la région.

Israël doit s'attaquer aux revendications exacerbées du peuple palestinien et choisir de devenir un partenaire plus ouvert des Palestiniens, s'agissant d'accéder à leurs droits légitimes et de les exercer.

La partie palestinienne doit répondre positivement et sans réserve aux appels à un cessez-le-feu. Elle doit le faire de façon crédible, et manifester sa détermination de lutter résolument contre les éléments terroristes. Le terrorisme ne peut pas être glorifié.

La sécurité est le droit absolu d'Israël. Ceux qui refusent de reconnaître ce droit sont les ennemis aussi bien des Israéliens que des Palestiniens, car ils misent sur une inimitié durable entre ces deux peuples. Ils pensent qu'ils gagneront si ceux-ci perdent. Ce sont des radicaux de toute obédience.

Les attaques contre Israël menées à partir du territoire libanais violent la Ligne bleue et visent à élargir la zone de conflit. Elles vont également à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous ne devons pas permettre à cette tactique lâche de s'instaurer. Le « quatuor », ainsi que d'autres facilitateurs, doivent rester saisis de la question, surtout à un moment où les idées concernant une forme quelconque de présence internationale passent au premier plan de l'ordre du jour.

De toute évidence, la situation est dangereuse et nous avons besoin de quelque chose de plus qu'un léger rapprochement. Nous avons besoin d'efforts qui mettront en perspective l'avenir de la région tout entière.

La Turquie est prête à contribuer à tous ces efforts en faveur d'un avenir meilleur et plus prometteur pour la région, et elle continuera d'oeuvrer pour la réalisation de ce noble objectif.

Avant de terminer, je voudrais dire ce qui suit : nous prions pour les âmes innocentes, des deux côtés, qui ont perdu la vie.

Le Président (*parle en russe*) *:* L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué une autre séance publique sur la grave situation qui règne dans les territoires palestiniens.

Israël continue son impitoyable campagne militaire dans toute la Cisjordanie et, ce faisant, il révèle une nouvelle fois sa nature agressive et illégale, qu'il expose au monde entier. Comme toujours, ses actions sont en violation flagrante de deux nouvelles résolutions du Conseil de sécurité, qui représentent la volonté de la communauté internationale. En outre, il défie l'opinion publique internationale, qui a largement exprimé son indignation face aux atrocités commises

récemment par les forces israéliennes lourdement armées contre des civils sans défense.

Les Israéliens, qui ont orchestré le carnage actuel contre les Palestiniens, doivent comprendre qu'ils sont engagés dans une guerre honteuse. Ils affrontent un peuple qui n'a ni chars, ni hélicoptères, ni F-16, ni même des roquettes antichars. Ceux qui arment jusqu'aux dents une armée et la lancent contre des civils sont des criminels de guerre, et ceux qui arment et équipent une armée aussi téméraire doivent assumer leurs responsabilités. Nous pensons que la communauté internationale devrait commencer à prendre les mesures nécessaires en vue de traduire les criminels de guerre en justice. La Cour pénale internationale, qui doit bientôt commencer ses travaux, constitue un mécanisme approprié pour traiter éventuellement de cette question.

La politique du régime israélien a toujours consisté à pousser le peuple palestinien au désespoir. Fidèles à cette ligne de conduite, les Israéliens n'ont jamais eu l'intention de respecter les termes des accords qu'ils ont signés avec les Palestiniens. Tout en s'engageant en apparence à respecter l'accord « terre en échange de la paix », ils n'ont pas arrêté de construire des colonies de peuplement juives en Cisjordanie et à Gaza depuis 1993. L'accroissement substantiel de la population et des terres, dans le cadre des colonies juives illégales créées dans ces zones au cours des neuf dernières années, y compris par la création de 34 autres l'an dernier, illustre le fait que les Israéliens n'ont jamais pris au sérieux les accords signés avec les Palestiniens. En d'autres termes, le régime israélien a continué de coloniser le territoire dont il avait en apparence négocié son retrait.

De même, le régime israélien, après des années d'atermoiements, en est arrivé aujourd'hui à renoncer à la vaine prétention de rechercher la paix. L'armée israélienne est en train d'anéantir toutes les institutions palestiniennes et de détruire un processus vieux de neuf ans. Cela sert en particulier l'objectif idéologique de la faction actuellement au pouvoir en Israël. En outre, en envahissant les zones palestiniennes et en recourant à une tactique implacable, les Israéliens suscitent plus de haine, créant ainsi les conditions d'une résistance palestinienne accrue et d'une violence accrue.

La politique agressive d'Israël se vérifie également au Liban. Le Gouvernement libanais a attiré l'attention du Secrétaire général sur les violations presque quotidiennes de sa frontière par les forces armées israéliennes au cours des deux dernières années. L'aviation israélienne dépassant le mur du son au-dessus de villes et villages libanais n'est qu'un exemple banal de ces violations de frontière, qui équivalent à des tactiques d'intimidation et à des menaces contre les pays voisins. Les deux pays de la région concernés insistent sur le fait que la résolution 425 (1978) n'a pas été appliquée dans son intégralité. Il n'est pas nécessaire de rappeler que le retrait partiel d'Israël du Sud-Liban ne s'est fait qu'après des années de résistance héroïque du peuple libanais. Je rejette à ce propos les allégations du représentant d'Israël au Conseil et affirme que mon gouvernement n'a rien à voir avec la situation le long de la Ligne bleue.

Non seulement l'armée israélienne continue de massacrer des Palestiniens, mais, dans ce processus, elle ignore toutes les dispositions du droit international, y compris de la quatrième Convention de Genève, et notamment celles qui interdisent l'emploi aveugle et disproportionné de la force ainsi que le traitement humiliant des civils, et les attaques contre des Lieux saints. Dans ces conditions, non seulement les Israéliens font preuve de mépris à l'égard de la résolution 1402 (2002), 10 jours après son adoption ainsi que de la résolution 1403 (2002), mais il y a également des signes qu'ils envisagent de poursuivre leur invasion durant des semaines, voire des mois.

Nous pensons que le Conseil de sécurité ne doit pas rester passif et laisser son autorité s'éroder. Il est temps qu'il agisse de façon plus résolue et exige, au titre du Chapitre VII de la Charte, le respect de ses résolutions et la mise en place d'une force internationale en vue d'assurer une protection élémentaire aux citoyens palestiniens sans défense.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir convoqué cette réunion urgente pour examiner la grave situation en Palestine, au sujet de laquelle ma délégation se sent obligée d'intervenir de nouveau au Conseil.

La situation dans les territoires palestiniens occupés s'est dégradée davantage depuis la dernière

réunion du Conseil. L'assaut de la machine militaire israélienne contre le peuple palestinien et ses dirigeants continue sans relâche, avec son cortège de morts et de destructions. L'Ambassadeur Al-Kidwa, de la Palestine, a informé hier le Conseil des derniers développements, dont un grand nombre ont été corroborés par les organes d'information. La situation est donc extrêmement critique et exige des mesures immédiates du Conseil.

Le Conseil a adopté les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) en vue de désamorcer une situation explosive. Mais, comme les membres du Conseil, ma délégation note avec regret qu'Israël a choisi de les ignorer. Défiant les appels répétés du Conseil, Israël poursuit son invasion implacable de territoires palestiniens. Il ignore même les appels répétés de ses amis, dont les États-Unis, à renoncer aux actions militaires et à retirer immédiatement ses forces des villes et localités palestiniennes qu'il occupe.

Des informations font état d'un retrait partiel de deux zones palestiniennes, Tulkarem et Qalqiliya, mais cela peut constituer une mesures temporaire et tactique pour atténuer la pression du Conseil et de la communauté internationale. Ces retraits partiels ne sont pas acceptables. Le Conseil doit faire savoir à Israël qu'il attend un retrait immédiat et complet. Le retrait ne doit pas être lié à des considérations opérationnelles de l'armée israélienne. Il s'agit d'une exigence légale, imposée par le Conseil à un État Membre de l'Organisation, et elle doit donc être entendue.

Il appartient au Conseil d'exercer pleinement et effectivement son autorité et d'exiger d'Israël qu'il respecte immédiatement les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002). Si Israël continue d'ignorer la requête du Conseil, ce dernier devrait sérieusement envisager des sanctions appropriées contre Israël, comme le prévoit la Charte.

Au cours de leur réunion à Kuala Lumpur, les ministres des affaires étrangères des pays musulmans ont demandé des sanctions contre Israël. Tout autre État qui oserait défier le Conseil aurait été traité avec sévérité. C'est le seul recours qui reste au Conseil : ramener Israël à la raison et lui faire abandonner l'option militaire pour celle de la négociation. Dans l'intérêt du peuple palestinien et dans son propre intérêt, le Conseil doit agir rapidement et de façon décisive; il n'a pas le luxe d'attendre. Les appels restés sans réponse ne contribueront pas à renforcer l'autorité du Conseil. Ma délégation convient tout à fait que ce qu'il faut maintenant, ce ne sont pas d'autres déclarations et d'autres résolutions, mais des mesures concrètes du Conseil à l'appui de ses résolutions. Il faut signifier à Israël que le Conseil est déterminé et qu'il compte sur un retrait immédiat et intégral des troupes israéliennes des zones qu'il a occupées ces dernières semaines. Il faut lui signifier qu'il doit engager sérieusement le processus de paix.

Ma délégation attend beaucoup des efforts du Secrétaire d'État américain, Colin Powell. Nous espérons qu'il rencontrera tous les principaux protagonistes, et en particulier le Président Arafat. Le Président Arafat est le dirigeant élu et reconnu du peuple palestinien. Il doit être traité avec la dignité et le respect qu'exigent ses fonctions. Il ne doit pas être voué aux gémonies ou mis sur la touche, mais pris au sérieux comme interlocuteur important, et même indispensable, du processus de paix. Aucun de nous ne doit perdre de vue que ce n'est pas le Président Arafat qui a précipité cette crise de 18 mois, mais bien M. Sharon, avec sa visite de provocation délibérée au complexe d'Al-Aqsa. L'ironie, dans cette situation, c'est que M. Arafat, qui a fait tant d'efforts pour la paix depuis Madrid et Oslo, soit précisément celui qu'on voue aux gémonies et qu'on met sur la touche, quand nous savons tous que cette deuxième Intifada a été déclenchée par cette visite de provocation de M. Sharon.

L'intransigeance d'Israël face aux demandes directes du Conseil représente un défi direct à l'autorité de ce dernier. On ne peut l'ignorer qu'au risque de nuire à la crédibilité du Conseil, qui est maintenant en jeu. Accepter qu'Israël continue de le défier serait infliger une rebuffade et une humiliation au Conseil, ce que ne peut accepter la communauté internationale. Les déclarations passionnées faites au Conseil sur cette question l'attestent. Elles doivent pousser le Conseil à l'action.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : J'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, de l'attention et de la rapidité avec lesquelles vous avez répondu à la demande de convocation d'une séance d'urgence consacrée à la

crise actuelle et à la dégradation de la situation dans notre région.

L'escalade israélienne, qui s'incarne dans les actes d'agression commis par la puissance occupante contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne, en particulier dans les camps de Jénine et de Naplouse, représente un acte criminel d'agression – et un acte méprisable, de surcroît. Nous condamnons fermement cet acte d'agression et nous rappelons au Gouvernement israélien que ses agissements dans les territoires palestiniens occupés représentent une violation flagrante du droit international humanitaire, notamment de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Ce point a déjà été mentionné par le Conseil.

Il est temps que le Gouvernement israélien se rende compte que l'option militaire n'est jamais une solution à aucune crise. L'escalade et la violence engendrent seulement de nouvelles escalades et de nouvelles violences et ne font que creuser encore le fossé entre les parties israélienne et palestinienne. En conséquence, la Jordanie souligne qu'une solution politique est la seule façon de surmonter la crise.

Nous demandons au Gouvernement israélien d'appliquer la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité et de retirer immédiatement toutes ses forces des territoires et des villes qu'il a réoccupés. Nous lui demandons également de lever le siège imposé au peuple palestinien et aux dirigeants palestiniens et de commencer la mise en oeuvre du plan Tenet et de recommandations du rapport Mitchell en attendant la reprise des négociations sur un statut final, au stade où elles en étaient restées.

Ma délégation demande une fois de plus au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en vertu de la Charte en obligeant Israël à appliquer rapidement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1402 (2002). Nous demandons également au Conseil de s'occuper de l'envoi d'une force internationale destinée à protéger le peuple palestinien.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gopinathan (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous remercions votre délégation d'avoir convoqué cette séance en vue d'examiner la situation dans les territoires occupés, dont l'aggravation constante est une source croissante de préoccupation et de consternation pour nous tous. Depuis le 29 mars, nous avons fait deux déclarations sur ce point de l'ordre du jour pour présenter notre position devant le Conseil, et je serai donc bref.

La récente déclaration de M. Peter Hansen, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui souligne la gravité de la situation des civils dans les camps de réfugiés de Balata et de Jénine, est extrêmement préoccupante et se passe de commentaires. Les opérations militaires d'Israël contre des civils innocents ne sont pas de nature à servir ses intérêts, ou à garantir à son peuple la sécurité qu'il recherche. En fait, ce ne peut qu'être l'inverse. Rien ne saurait justifier le recours à la violence contre des civils innocents.

Les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) adoptées récemment par le Conseil de sécurité balisent la voie d'une normalisation de la situation. Nous demandons une fois de plus aux deux parties d'appliquer ces résolutions. Israël doit immédiatement retirer ses forces des territoires occupés; un cessez-le-feu doit être proclamé et suivi d'une reprise des négociations. C'est le sentiment universel clairement exprimé par la communauté internationale.

Nous croyons savoir que le Conseil de sécurité a rencontré hier le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine. Nous espérons que cette interaction contribuera à l'application immédiate des résolutions du Conseil et préparera la voie à une reprise du dialogue et des négociations, permettant au peuple israélien et au peuple palestinien de vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et à la région de jouir d'une paix durable.

Dans nos précédentes déclarations, nous avons souligné que le Président Arafat, qui jouit du soutien et du respect d'un très grand nombre, est le symbole de la nation palestinienne. La communauté internationale est extrêmement soucieuse de son bien-être et de sa sécurité. Nous répétons que toutes les restrictions qui lui ont été imposées doivent être levées pour lui permettre de jouer le rôle qui lui revient.

La poursuite des violations de la Ligne bleue représente un autre motif de préoccupation, car elle

risque d'exacerber encore la situation dans la région. C'est aussi une menace pour les soldats de la paix des Nations Unies. Nous demandons instamment la cessation immédiate de ces violations et le respect de l'inviolabilité de la Ligne bleue.

La situation au Moyen-Orient est d'une effrayante gravité. Le 7 avril, le Conseil a demandé aux parties de coopérer pleinement et de bonne foi avec les ministres et envoyés spéciaux du « quatuor » et avec le Secrétaire général, dans le contexte, en particulier, de la proche visite du Secrétaire d'État américain dans la région. Nous exhortons le Conseil de sécurité à oeuvrer sans relâche avec les parties concernées pour mettre immédiatement fin à la violence qui a embrasé la région et qui risque d'être lourde de conséquences. Nous assurons le Conseil de notre plein appui dans ses entreprises.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Ashtal (Yémen) (*parle en arabe*) : Il y a quelques jours, ma délégation et un grand nombre d'autres délégations ont demandé au Conseil d'assumer ses responsabilités, de décourager l'agression d'Israël contre la Palestine et de mettre un terme aux attaques de l'appareil militaire israélien sanguinaire contre le peuple palestinien sans défense. Le Conseil a ainsi adopté les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002), qui ont toutes pratiquement été rejetées par Israël qui ne les a pas appliquées. Nous avons à maintes reprises mis en garde contre la gravité du retard dans la cessation de l'agression israélienne actuelle qui s'intensifie alors même qu'il semble que certains membres du Conseil sont prêts à accepter l'affirmation trompeuse d'Israël, selon laquelle cette offensive militaire est une guerre contre le terrorisme.

Mais aujourd'hui, toute personne saine d'esprit se rend bien compte qu'il s'agit d'une affirmation tout à fait erronée et trompeuse. Les forces israéliennes assiègent des villes et des villages palestiniens entiers, font pleuvoir sur des civils sans défense des tirs d'artillerie lourde et de missiles, sans faire de différence entre les enfants, les jeunes et les personnes âgées. Les forces israéliennes détruisent sauvagement des maisons et l'infrastructure. Elles empêchent l'eau, les aliments et les médicaments de parvenir à tous les habitants, et les ambulances d'arriver aux blessés. Elles tirent sur des journalistes qui veulent transmettre une image de ce qui se passe réellement.

Nous avons Israël, un pays qui se dit pacifique et démocratique, un pays dont le Premier Ministre a l'audace de dire, sur les cadavres d'enfants palestiniens, qu'il souhaite la paix, qu'il souhaite la sécurité pour Israël, même au détriment du sort futur du peuple palestinien. Nous ne savons pas quelle paix le Gouvernement israélien prétend rechercher, tout en poursuivant son agression barbare, en continuant à détruire toute l'infrastructure des zones palestiniennes et des institutions de l'Autorité palestinienne, et en éliminant l'essentiel des dirigeants palestiniens.

Nous pourrions aussi nous demander comment, après tout cela, comme le clame Sharon, il sera possible de revenir à des négociations. Des négociations sur quoi et avec qui? Il est manifeste qu'Israël a interprété l'échec du Conseil à mettre en oeuvre la résolution 1402 (2002), le priant de mettre immédiatement fin à l'agression, comme un manque de volonté, une incapacité du Conseil à les mettre en oeuvre. La brutalité des forces israéliennes le reflète bien et confirme sans le moindre doute que le Gouvernement israélien n'accorde aucun poids au Conseil et ne respecte pas ses résolutions. Certains membres du Conseil semblent oublier que la politique d'apaisement tentée par le Gouvernement britannique pour décourager l'agression nazie contre les pays d'Europe centrale avant la Deuxième Guerre mondiale avait en fait échoué à décourager l'agression dès le départ.

Le Conseil de sécurité est appelé aujourd'hui plus que jamais auparavant à prendre immédiatement et fermement des mesures concrètes et efficaces pour mettre un terme aux massacres perpétrés par les forces israéliennes qui tuent des dizaines de Palestiniens sans défense tous les jours. Nous appelons le Conseil à se pas se limiter à mettre simplement en oeuvre ses résolutions, mais à contraindre Israël à respecter les accords juridiques conclus avec les représentants du peuple palestinien. Il doit respecter ses engagements juridiques et moraux, conformément aux accords en matière des droits de l'homme, notamment la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Nous demandons aussi que le Chapitre VII de la Charte soit appliqué à Israël si ce dernier refuse de mettre en œuvre les résolutions du Conseil et persiste dans son comportement. En outre,

nous voudrions demander que des forces internationales de maintien de la paix soient envoyées dans les zones palestiniennes.

Le Président (*parle en russe*) *:* L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ould Deddach (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, nous nous réunissons dans des circonstances peu plaisantes, si ce n'est que l'occasion m'est donnée pour la deuxième fois, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir accédé rapidement à la demande du Groupe arabe d'organiser cette séance publique du Conseil de sécurité consacrée à la situation très grave et qui ne cesse de se détériorer dans les territoires palestiniens occupés. Compte tenu de la détérioration de la situation, cette séance prouve une fois de plus que les résolutions de légitimité internationale doivent être mises en oeuvre, comme l'indiquent les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question de Palestine, en particulier les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002).

Il est tout à fait regrettable que le Conseil de sécurité ait à tenir des séances consécutives pour réaffirmer et souligner l'importance de la mise en oeuvre de résolutions adoptées précédemment.

Une crise terrible menaçant le peuple palestinien, du point de vue humanitaire, le refus de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité et les événements qui ont suivi exigent une intervention immédiate en vue de protéger le peuple palestinien sans défense. Cette question mettra à l'épreuve la crédibilité du Conseil et permettra de voir s'il assume les responsabilités qui lui incombent conformément à la Charte de l'Organisation.

Le respect de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949 doit être une des priorités de premier ordre du Conseil. Il doit exiger que les services humanitaires ne soient pas entravés et qu'ils puissent parvenir sans condition au peuple palestinien.

La République islamique de Mauritanie souhaite exprimer une fois de plus sa solidarité pleine et entière avec le peuple palestinien et avec le symbole de sa lutte, le Président Arafat. Nous demandons au Conseil de prendre des mesures conformes à ses responsabilités et aux nécessités de la situation, ce qui ne saurait tolérer aucun délai.

Le Président (*parle en russe*) *:* L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Émirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi au nom de la délégation des Émirats arabes unis de vous remercier de tout coeur pour avoir répondu aussi rapidement à la demande faite pour que cette séance soit tenue d'urgence. Nous espérons que le résultat de cette séance sera à la hauteur du défi que représentent la dégradation de la situation et les faits exceptionnels survenus à l'intérieur des territoires palestiniens occupés.

Il s'agit de la huitième séance convoquée d'urgence par le Conseil de sécurité en moins de deux semaines. Le Conseil s'est réuni pour examiner la situation grave qui se dégrade dans les territoires palestiniens occupés. Des crimes de guerre, des massacres, un génocide, des détentions arbitraires, des destructions sauvages continuent du fait de l'armée israélienne dont les forces sont dotées des armes les plus meurtrières – certaines interdites au plan international – des armes qui servent contre la population palestinienne sans défense.

Le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) qui, toutes, demandent à Israël de mettre fin à ses actes d'agression contre les Palestiniens et de se retirer sans délai de leurs territoires qu'il a récemment réoccupés par la force. Malheureusement, le Gouvernement israélien, conformément à la position qui est la sienne ces dernières décennies, a bafoué délibérément ses obligations juridiques, y compris celles inscrites dans les instruments internationaux. Il a également fait fi d'autres appels internationaux lui demandant de mettre fin à ses violations flagrantes des droits de l'homme du peuple palestinien – violations qui vont à l'encontre de tous les principes du droit international humanitaire, y compris la quatrième Convention de Genève de 1949 sur la protection des civils et de leurs biens en temps de guerre.

Les chaînes de télévision et les agences de presse internationales ont hier transmis une déclaration du Premier Ministre israélien Ariel Sharon dans laquelle il a dit publiquement qu'il était décidé à poursuivre son

invasion sanglante et funeste des terres et des villes palestiniennes, justifiant ses actions par le fait que les objectifs visés n'étaient pas encore atteints.

Encore une fois, comme lors des déclarations tout aussi dangereuses et provocantes, le dirigeant israélien connu pour son fanatisme extrême et raciste contre les Palestiniens et les Arabes, a dévoilé les véritables intentions d'Israël : non seulement éroder les Accords d'Oslo jusqu'au point de non-retour, empêchant ainsi la relance de nouvelles négociations visant à faire la paix, mais aussi essayer d'imposer un autre fait accompli par son occupation illégale des territoires palestiniens. Cela se fait dans une zone dite tampon de sécurité loin dans les territoires palestiniens, le long de la Ligne verte. Israël continue de tuer ou d'expulser de nombreux Palestiniens pour essayer de réaliser ses ambitions idéologiques, expansionnistes et historiques aux dépens des droits nationaux inaliénables des Palestiniens, comprenant l'établissement de l'État de Palestine, confirmé par les résolutions 181 (II) de l'Assemblée générale et 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Le laxisme du Conseil de sécurité et son refus d'examiner promptement l'évolution grave de la situation dans les territoires palestiniens occupés depuis que Sharon a profané la mosquée Al-Aqsa en 2000 et d'entendre les appels visant à envoyer une force internationale pour protéger les civils palestiniens ont incité Israël à humilier et isoler le Président palestinien Yasser Arafat après avoir entièrement détruit son quartier général.

Israël a persisté dans ses agressions – qui se sont multipliées par le ravage irresponsable et arbitraire des villes et des camps palestiniens. Il s'est livré aux actes les plus odieux – viols, assassinats, détentions massives – en particulier dans les camps de réfugiés de Jénine et Naplouse. Les cadavres de centaines de civils jonchent encore les routes car on n'a pas pu les enterrer.

Nous demandons donc au Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de prendre les mesures nécessaires en vertu du Chapitre VII de la Charte. Ces mesures devraient garantir le respect par le Gouvernement israélien des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) ainsi que la mise en oeuvre prompte et sans condition de toutes ses obligations juridiques, morales et politiques envers le peuple palestinien, comme convenu dans les accords de paix.

À cet égard, nous demandons également au Conseil de sécurité, en particulier à certains de ses membres les plus puissants, de renoncer à leur politique inéquitable qui a conduit Israël à s'imaginer qu'il était au-dessus du droit international et des résolutions internationales exécutoires. Cette politique a encouragé Israël à poursuivre ses actes hostiles contre les Palestiniens et à menacer directement la paix et la sécurité de tous les peuples et pays de la région.

Les Émirats arabes unis se sont félicités des déclarations faites récemment par le Président des États-Unis, George Bush. Le Président Bush a demandé à Israël de se retirer de tous les territoires occupés palestiniens qu'il avait réoccupés. Il a également demandé à Israël de cesser l'implantation des colonies de peuplement et au siège imposé aux territoires. Les Émirats arabes unis ont jugé que ces déclarations ont marqué un pas positif vers la paix. Nous demandons donc aux États-Unis de faire avancer ces mesures constructives en exerçant des pressions réelles et accrues sur le Gouvernement israélien par l'intermédiaire du Secrétaire d'État actuellement en visite dans la région.

Il faut faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à tous ses crimes de guerre et tortures barbares contre les Palestiniens. Nous devons oeuvrer pour son retrait immédiat et sans condition de tous les territoires palestiniens qu'il a réoccupés. Israël doit également lever le siège humiliant et injuste imposé au Président Arafat et aux villes, villages et camps envahis au moyen de chars, de blindés et d'avions de guerre.

Nous demandons également l'envoi d'urgence d'une force internationale d'observation dans les territoires palestiniens pour protéger la vie des Palestiniens tout en garantissant un accès sûr à ceux qui fournissent des secours et aux agents humanitaires et médicaux qui doivent avoir accès aux milliers de victimes des crimes israéliens.

Pour terminer, nous redemandons à la communauté internationale de ne pas tomber dans le piège des tentatives répétées du Gouvernement israélien pour comparer ce qu'il fait actuellement au peuple et aux villes de Palestine avec les actions des États-Unis qui luttent contre le terrorisme international après les événements du 11 septembre. Nous affirmons donc la nécessité pour le Conseil de faire une distinction entre le terrorisme auquel se livre le Gouvernement israélien et le droit naturel du peuple

palestinien à la légitime défense et à la résistance contre l'occupation jusqu'à ce que ses territoires aient été libérés et qu'un État indépendant ait été établi dans une Palestine indépendante, avec Jérusalem pour capitale, sur la base des dispositions de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des décisions pertinentes de la légitimité internationale. Ce n'est qu'alors que nous pourrons attester la crédibilité de notre oeuvre commune de lutte contre le terrorisme international.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Liban. Je l'invite à prendre la place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Diab (Liban) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité dans sa résolution 1402 (2002) a demandé à Israël de retirer ses forces des villes et villages palestiniens qu'il avait réoccupés. Il a demandé à Israël de rechercher la paix en revenant à la table des négociations. Israël a réagi à la résolution en intensifiant ses actes d'agression contre le peuple palestinien, entraînant un nouveau cortège de morts et de destructions parmi la population civile. En moins d'une semaine, étant donné la gravité de cette escalade et le refus persistant d'Israël d'appliquer la résolution 1402 (2002), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1403 (2002), appelant Israël à appliquer sans délai sa résolution antérieure.

Alors que les membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et les chefs des États intéressés, y compris le Président des États-Unis, ont compris que l'expression « sans délai » signifiait qu'Israël devrait immédiatement se retirer des territoires palestiniens, Sharon, lui, a interprété la résolution à sa manière. Il a annoncé qu'il accélérerait l'invasion. Il a ordonné à ses troupes d'achever les opérations dans les territoires, remplissant ses objectifs et faisant manifestement fi de la résolution du Conseil. Le moment est venu pour le Conseil de mettre un terme au mépris affiché par Israël à l'égard de ses résolutions et de le contraindre à les appliquer.

La tragédie humanitaire des civils palestiniens ne cesse de s'approfondir. L'agression contre le peuple palestinien sans défense connaît une escalade. Les organisations humanitaires, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le personnel médical et humanitaire, les ambulances, voire la presse, sont empêchés d'avoir accès aux Palestiniens, ce qui constitue une violation flagrante de toutes les lois et normes internationales, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949. Malgré le black-out médiatique imposé par Israël au sujet des massacres qu'il a commis à l'encontre du peuple palestinien, il est devenu manifeste que ses agissements dans de nombreuses localités palestiniennes, dont Naplouse et Jénine, constituent des crimes de guerre.

En commentant certaines des déclarations d'hier, la délégation libanaise voudrait présenter un certain nombre de faits au Conseil de sécurité, qui sont le suivants.

Premièrement, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 425 (1978) et 426 (1978) à l'encontre d'Israël au vu de son invasion des territoires libanais, qui enfreignait toutes les lois et normes internationales, y compris les principes de la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, le Gouvernement libanais a réaffirmé son respect de la Ligne bleue et a explicitement déclaré qu'il n'a pas l'intention de se livrer à une escalade ou d'ouvrir un nouveau front. En conséquence, les forces de sécurité libanaises ont placé en garde à vue des éléments incontrôlés qui seraient responsables de certains incidents à proximité de la frontière, et les ont déférés devant des tribunaux militaires, afin qu'ils soient traduits en justice. Dans ce contexte, le Liban se réserve le droit de libérer par tous les moyens possibles ses territoire dans les fermes de Cheba occupées.

Troisièmement, le Liban a présenté des excuses officielles et a exprimé ses vifs regrets de l'ONU, au plus niveau, et aux membres du Conseil de sécurité, à la suite de l'incident regrettable auquel quatre membres de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ont été mêlés au sud du Liban. Nous nous sommes engagés à faire tout notre possible pour éviter qu'un tel incident se reproduise et nous avons décidé de déférer tous les responsables à la justice libanaise pour qu'ils soient poursuivis. Le Liban apprécie hautement le rôle joué par la FINUL au sud du Liban, ainsi que les sacrifices consentis par ses membres depuis 1978. Nous apprécions ce rôle car nous nous préoccupons de la paix et de la sécurité de nos civils innocents, qui sont constamment menacés par les forces israéliennes, même après la fin de l'occupation. Nous sommes résolus à apprécier ce rôle, eu égard au

partenariat que nous sommes employés à établir avec les forces de maintien de la paix depuis 1978.

Enfin, la partie qui devrait être jugée responsable de l'escalade actuelle du conflit est Israël qui, depuis mai 2000, viole délibérément et à maintes reprises la souveraineté du Liban, sur terre, sur mer et dans les airs, ce qui a entraîné quelque 3000 incursions. Israël a même pilonné dernièrement des villages libanais libérés en utilisant des canons Howitzer de 155 mm.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sun Joun-yung (République de Corée) (*parle en anglais*) *:* Tout d'abord, je voudrais vous remercier, M. le Président, d'avoir convoqué à nouveau ce débat public sur la situation au Moyen-Orient.

La République de Corée est profondément préoccupée par l'escalade de la violence au Moyen-Orient. Nous sommes particulièrement consternés par la situation humanitaire dans la région, et nous exhortons les parties concernées à respecter le droit humanitaire international aux fins d'assurer la protection des civils, ainsi que la sécurité des travailleurs humanitaires internationaux.

Le Gouvernement de la République de Corée s'est fermement opposé à toute forme de violence qui menace les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région. Nous sommes du même avis que tous les autres membres de la communauté internationale : la violence ne saurait constituer une solution à la situation actuelle. Ce n'est que par le dialogue politique et les négociations que les deux parties peuvent aboutir à une paix durable au Moyen-Orient.

À ce titre, mon gouvernement maintient son appui sans réserve aux résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité, appelant à un cessez-le-feu immédiat et au retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes. Nous nous félicitons également du plan Tenet et des recommandations du rapport Mitchell comme cadre efficace pour rétablir la paix dans la région. La République de Corée estime que ces initiatives devraient être rapidement mises en œuvre.

Dans cette perspective, nous espérons que la visite dans la région du Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, conduira à un cessez-le-feu et à des négociations concrètes. Dans le même temps, nous saluons les efforts déployés par la communauté internationale en vue de la paix, en particulier ceux du « quatuor » d'envoyés internationaux.

Le Gouvernement de la République de Corée estime que le processus de paix entre Israël et la Palestine est d'une importance vitale pour la paix et la stabilité dans la région et dans le monde. L'extension éventuelle du conflit à d'autres régions nous préoccupe gravement. Nous sommes particulièrement troublés par la violence qui a éclaté récemment le long de la Ligne bleue entre Israël et le Liban.

Nous nous joignons à la communauté internationale pour appeler les deux parties à amener leur différend à la table des négociations en vue d'une solution pacifique au conflit conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Népal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais dire d'abord le grand plaisir de ma délégation à vous voir présider les délibérations du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je vous souhaite plein succès et vous assure du plein appui de ma délégation dans vos travaux.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite au Conseil de sécurité, le 3 avril, par l'Ambassadeur Kumalo, d'Afrique du Sud, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

La violence monte au Moyen-Orient depuis plusieurs mois déjà. L'escalade de la violence s'est poursuivie et la situation s'est encore dégradée la semaine dernière après la réoccupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza par les forces de sécurité israéliennes. Le cycle de violence a entraîné des pertes immenses en vies humaines précieuses, aussi bien du côté israélien que palestinien, et est sur le point de détruire les fondements mêmes sur lesquels une paix durable et à long terme pourrait être bâtie dans la région.

Il n'y a tout simplement pas de fondement moral qui pourrait justifier le massacre de personnes innocentes, quels que soient les auteurs de ces

massacres et la manière dont ces massacres sont commis. Le recours à la force n'a pas conduit à une paix durable au Moyen-Orient et n'y conduira jamais. Le calme relatif qui a prévalu après le début du processus d'Oslo n'a pas non plus conduit à une paix globale. Nous savons maintenant que le cessez-le-feu et le calme doivent s'accompagner d'un processus politique qui devra répondre à l'aspiration du peuple palestinien à un État viable politiquement et économiquement et à l'aspiration d'Israël à la sécurité. Ce n'est que de la sorte que l'on pourra parvenir à une paix globale au Moyen-Orient.

Livrés à eux-mêmes, Israël et la Palestine ne semblent pas avoir la volonté politique nécessaire pour trouver un règlement politique négocié à la crise. La communauté internationale doit leur venir en aide. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité offrent la base qui pourrait permettre de régler le conflit critique au Moyen-Orient et la résolution 1397 (2002), qui marque une étape décisive, prévoit les objectifs ultimes des deux parties. Mais avant que nous ne commencions à axer nos efforts sur la solution à long terme du problème du Moyen-Orient, les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité doivent être appliquées et Israël doit se retirer immédiatement de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Une fois cet objectif atteint, les deux parties doivent revenir à la table des négociations afin de trouver une solution globale sans retard. Le cas échéant, le Conseil de sécurité doit prendre les mesures qui s'imposent pour appliquer ces résolutions.

Il va de soi que les parties elles-mêmes devront s'accorder pour parvenir à une paix globale et à la stabilité dans la région. Toutefois, pour que cet objectif puisse être réalisé, la participation constructive et active de la communauté internationale sera essentielle. À cet égard, nous nous félicitons de la détermination de l'Administration des États-Unis de s'engager pleinement pour aider à résoudre cette crise douloureuse.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Népal des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Thayeb (Indonésie) (*parle en anglais*) : Depuis que le Conseil de sécurité a tenu son débat public il y a quelques jours, la situation dans les territoires palestiniens occupés s'est sensiblement aggravée, bien que le Conseil ait récemment adopté des résolutions importantes. Peut-il y avoir une lueur au bout du tunnel alors que nous sommes les témoins, à notre grande consternation, du carnage que subissent actuellement le peuple palestinien et ses territoires

Conformément au mandat que lui confère la Charte, le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit donc insister résolument sur l'application rapide et intégrale de ses résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002), respectivement. Le fait que ces résolutions ne sont toujours pas appliquées préoccupe gravement ma délégation alors que l'on continue tous les jours à tuer et à mutiler de plus en plus de civils innocents en raison de l'expansion de l'agression militaire de la puissance occupante. En outre, il est déplorable et tout à fait inconcevable que des milliers de civils innocents soient privés des nécessités les plus élémentaires – à savoir des vivres et des fournitures médicales – alors que ces civils et leur dirigeant, le Président Yasser Arafat, continuent d'être soumis à un siège.

De tels actes intolérables sont injustifiables et vont à l'encontre du droit international humanitaire, des droits fondamentaux de la personne humaine et des normes qui régissent les nations civilisées. Ils font passer au premier plan la question des responsabilités et de la crédibilité des mesures prises par le Conseil au regard des conditions moins graves qui caractérisent d'autres questions inscrites à son ordre du jour.

Ma délégation est fermement convaincue que le Conseil de sécurité doit saisir cette occasion et s'acquitter du mandat qui lui a été confié sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Cela devrait se traduire notamment par le déploiement d'urgence d'une force internationale de sécurité pour protéger les civils à titre prioritaire et pour ramener la paix et permettre le retour à la normale dans ces territoires déchirés par la guerre.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Philippines. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir que de vous voir présider cette séance du Conseil de sécurité

convoquée d'urgence pour examiner sans délai la poursuite de la violence au Moyen-Orient et la détérioration de la situation dans la région.

La gravité de la situation a amené le Conseil de sécurité à adopter trois résolutions récemment : les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002), cette dernière demandant l'application immédiate de la résolution 1402 (2002) sans retard. Nous appuyons ces résolutions et nous demandons instamment leur application immédiate et intégrale.

Ma délégation participe au débat d'aujourd'hui non seulement pour exprimer sa vive préoccupation devant l'escalade de la violence dans la région, mais aussi pour manifester son attachement à la quête d'une paix juste et durable. À cet égard, ma délégation et mon gouvernement soutiennent totalement tous les efforts à cet effet, y compris l'engagement direct des États-Unis. Aucune solution militaire ne pourra régler cette crise. Seule une solution politique aura des chances de la résoudre. Nous sommes aussi profondément préoccupés par la situation humanitaire d'urgence qui s'aggrave dans les territoires occupés.

La communauté internationale a déclaré et a démontré qu'elle était prête à aider à réaliser une paix d'ensemble, juste et durable, dans la région. Ma délégation se félicite donc de l'occasion de réaliser une paix durable offerte par la proposition de mécanisme de surveillance par une tierce partie. Le débat d'hier a clairement démontré le soutien de la communauté internationale à ce mécanisme. Nous pensons que cette proposition devrait être vigoureusement appuyée.

Les ingrédients de la paix sont en place. Les plans Mitchell et Tenet ont été acceptés par les deux côtés et les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) ont ouvert la voie à une action immédiate. Le Sommet de la Ligue arabe a apporté une importante contribution, en forgeant une position commune pour promouvoir la paix dans la région. C'est une contribution importante au processus de paix, dont ma délégation se félicite grandement.

Nous espérons aussi que toute résolution à venir du Conseil de sécurité sur la question identifiera des mesures concrètes de cessez-le-feu, et mettra en place les conditions d'une paix durable dans la région.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole. Je la lui donne à présent.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : À ce stade, je voudrais faire des commentaires concernant certaines des déclarations faites jusqu'ici. Je voudrais commencer par répondre à la déclaration irresponsable faite hier par l'Observateur permanent de la Palestine, qui a fait référence à la déclaration d'Israël, au début de ce débat, usant d'une série de termes insultants, et très franchement bien peu diplomatiques, qui n'ont pas de place dans un débat sérieux de cette nature.

Je ne peux m'empêcher d'avoir à l'esprit l'emploi d'un langage semblablement irresponsable par l'Observateur permanent de la Palestine, dans sa lettre du 9 janvier 2002 publiée sous la cote S/2002/39, adressée au Secrétaire général, en réaction à l'interception par Israël de 50 tonnes d'armes perfectionnées, et illégales, en transit vers les territoires palestiniens. L'Observateur permanent de la Palestine traitait alors d'« absurde » l'attribution par Israël de la responsabilité de ce chargement à la direction palestinienne et prétendait qu'aucune personne raisonnable ou saine d'esprit ne pourrait le croire. Au second paragraphe, il écrivait, et je cite le texte officiel :

> « L'histoire racontée par Israël est un défi à la logique et au bon sens. Quiconque est sain d'esprit verrait mal comment on pourrait parvenir à introduire clandestinement dans Gaza telle quantité d'armes à travers les nombreuses barrières impressionnantes, y compris le siège naval israélien, sans parler des dispositifs de flottaison évoqués, etc. Il est tout aussi insensé de penser qu'on puisse faire usage d'armes comme des roquettes Katyusha contre Israël d'un endroit comme Gaza, sans résultats catastrophiques, ou encore, étant donné l'état actuel de la situation, qu'il y ait une telle "coopération militaire" entre la République islamique d'Iran et l'Autorité palestinienne, qui ont toutes deux nié toute implication dans cette affaire ».

Pourtant, nous savons tous que la responsabilité des armes et du navire *Karin A* est imputable aux plus hauts niveaux de l'Autorité palestinienne, et même à son Président en personne. Il est clair que les allégations israéliennes de l'époque n'étaient pas tout à fait aussi absurdes que ce que l'Observateur permanent de la Palestine essayait de nous faire croire.

Nous sommes dans une situation semblable aujourd'hui. Israël est entré en possession d'une

quantité substantielle de preuves écrites qui démontrent que le soutien et le financement d'opérations terroristes ont été fournis par l'Autorité palestinienne et par le Président Arafat lui-même. Voila les faits. Ils sont connus de tous. Ils ne peuvent être méconnus ni niés par la grandiloquence.

Je vais bientôt envoyer une lettre à ce sujet au Secrétaire général. Je ne doute pas que, dans les jours qui viennent, nous verrons que l'allégation d'Israël sur la complicité officielle palestinienne dans le meurtre d'Israéliens innocents n'était pas aussi « bête » ou « stupide » ou « absurde », que ne le prétend maintenant l'Observateur permanent de la Palestine.

C'est malheureux, mais il semble que la duplicité pour laquelle le Président Arafat est si connu se soit propagée à une grande partie de l'Autorité palestinienne. La duplicité du Président Arafat lui permet de tendre la main en signe de paix d'un côté, tandis qu'il incite à la violence et au terrorisme de l'autre main. Elle lui permet d'en appeler aux plus idéaux les plus élevés de la communauté internationale, tandis qu'il fraye avec les éléments les plus vils et les moins fréquentables de la campagne terroriste palestinienne. Cela le conduit à arrêter des terroristes un jour et à les relâcher le lendemain par la porte de derrière. C'est précisément cette dualité – cette politique tournante entre la paix et le terrorisme – qui doit être réglée si Israël doit pouvoir croire que la direction palestinienne a l'intention de négocier de bonne foi, et si nous voulons conclure un accord véritable et durable avec nos voisins et partenaires palestiniens.

J'en viens aux déclarations faites par d'autres représentants, auxquelles nous sommes toujours extrêmement attentifs. Nous sommes, cependant, consternés par la déclaration excessivement partiale faite hier par le représentant de Maurice, qui a totalement fermé les yeux sur les pratiques des terroristes palestiniens. Dans une perspective qui apparaît manichéenne, il semble qu'il n'y a qu'une partie qui soit totalement coupable, et une autre totalement innocente. Manifestement, Maurice n'est guère touché par les attaques-suicide palestiniennes qui ont fait des centaines de victimes innocentes depuis le début du processus d'Oslo. Maurice n'a pas non plus tenté d'analyser cette pratique inhumaine dans les termes du droit international humanitaire.

Nous pensons toutefois que les déclarations des membres du Conseil stipulant que la demande du retrait d'Israël ne signifiait pas une acceptation des attaques-suicide palestiniennes reflétaient la situation dans la région de façon bien plus fidèle. Comme les membres du Conseil le savent désormais, les troupes israéliennes se sont retirées des villes palestiniennes de Tulkarem et de Qalqilya, bien que rien n'indique que les Palestiniens sont prêts à mettre en oeuvre leurs obligations réciproques, selon la résolution 1402 (2002). Toutefois, certains États Membres choisissent encore de présenter une lecture unidimensionnelle de la résolution 1402 (2002), sans se sentir obligés, par pure équité, d'appeler à la mise en oeuvre concomitante par les Palestiniens des résolutions du Conseil de sécurité.

Je voudrais aussi réagir aux allégations selon lesquelles les morts infligés à la partie palestinienne se trouveraient surtout chez les civils. Je ne peux que me demander d'où vient cette information. Cette allégation n'est plausible que si l'on considère des Palestiniens armés comme des civils, considération manifestement contraire aux dispositions du droit international. Je répète que les allégations concernant un décompte de nombreuses victimes civiles palestiniennes n'ont aucun fondement. Le fait est que les soldats israéliens ont des ordres stricts d'éviter de faire du mal aux civils et de n'attaquer que les Palestiniens armés.

Je voudrais aussi exprimer mon rejet total des propos des orateurs qui ont assimilé les actes des Israéliens avec les actions les plus répréhensibles des nazis. Ces analogies sont tout à fait indéfendables et insultantes. Qui donc peut accepter un parallèle entre le génocide de 6 millions de Juifs et la campagne israélienne contre le terrorisme? Ce type d'analogie répugnant a-t-il sa place dans un débat légitime au Conseil de sécurité? Même les critiques les plus virulents d'Israël, s'ils sont honnêtes et décents, ne font pas d'accusations de cette sorte.

S'il y a des éléments dont les pratiques ressemblent à ces idéologies au Moyen-Orient moderne, qui montrent un mépris total pour l'humanité, sont obsédés par le meurtre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents sans distinction entre les cibles de leur rage, ce sont les Palestiniens qui se suicident à la bombe. Parmi les victimes, il y a eu des survivants de l'Holocauste, qui ont échappé aux tueries d'Hitler, qui ont refait leur vie dans l'État d'Israël et sont devenues les victimes des fils spirituels de ces idéologies.

Le Président (*parle en russe*) *:* L'Observateur permanent de la Palestine a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Al-Kidwa (Palestine) *(parle en anglais) :* Hier, après notre dernière intervention, le représentant d'Israël a dit :

> « Je regrette le ton et le contenu de la déclaration qui vient d'être faite par l'Observateur de la Palestine. Compte tenu du fait que la déclaration était bien préparée, je regrette en particulier l'usage de termes comme « bête » et « stupide ». Je pense que nous devrions mener les débats de cet important organe comme dans un parlement. Les termes employés ne conviennent pas dans un tel débat. » (*S/PV. 4510, p.26*)

Depuis lors, plusieurs ambassadeurs m'ont posé des questions, à l'extérieur de cette enceinte, sur les raisons pour lesquelles j'ai dit que la déclaration du représentant israélien était bête et stupide. Aujourd'hui, bien sûr, nous avons entendu une autre déclaration du représentant israélien, décrivant notre déclaration comme étant irresponsable et utilisant des mots comme « insultants » et « bien peu diplomatiques », etc. Bien que ce soit des détails relativement anodins, cela illustre une fois de plus parfaitement la manière dont de nombreux responsables israéliens mènent leurs affaires. Ils tentent de dégager quelque chose de son contexte, en font un mensonge et mènent leur campagne. Cette campagne réussira probablement.

Voilà ce que j'ai dit moi-même hier :

> « Il y a un moment, nous avons écouté la déclaration du représentant d'Israël. C'était en fait une déclaration absurde et malencontreuse. Pour l'essentiel, cette déclaration constituait une attaque contre le Président Arafat et renfermait des allégations bêtes, stupides et sans fondement auxquelles il est impossible de prêter foi. » (*Ibid., p. 25*)

En conséquence, « bêtes » et « stupides » ne qualifiaient pas la déclaration et ne visaient certainement personne. Il s'agissait presque d'un euphémisme pour décrire des allégations bêtes, stupides, insultantes, hostiles, sans fondement – et l'on peut ajouter des dizaines d'adjectifs négatifs – qui n'ont qu'un but précis : saper l'Autorité palestinienne et, en particulier, son Président et contribuer à la campagne menée contre eux.

Le représentant israélien a ensuite parlé d'une lettre que nous nous avons envoyée au sujet d'une autre allégation sans fondement relative à une livraison maritime d'armes de contrebande. Permettez-moi de répéter nettement que l'Autorité palestinienne et le Président Yasser Arafat ne sont nullement impliqués dans cette affaire. Nous avons, toutefois, noté la présence d'un capitaine palestinien; nous avons également pris note de l'implication d'une poignée de responsables palestiniens dans cette affaire. Nous reconnaissons donc qu'il importe de faire preuve d'un certain sens des responsabilités et qu'une enquête doit avoir lieu.

Nous demeurons toutefois convaincus que le récit israélien est un défi au bon sens. Nous insistons fermement sur ce que nous avons déjà dit dans notre lettre au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (S/2002/39). Aucune livraison n'était possible. Aucune personne sensée n'aurait eu cette idée et des roquettes Katyushas auraient été inutilisables à Gaza. J'en veux pour preuve le fait qu'après la sauvagerie israélienne dont nous avons été témoins ces 10 derniers jours, aucune arme, que le fusil, n'a été utilisée contre les envahisseurs. Cela prouve encore que tout ce qu'a dit la partie israélienne de la contrebande d'armes palestinienne n'était qu'un mensonge.

Le représentant israélien – au fait, j'utilise le terme « représentant israélien » à dessein en réaction à l'incapacité de la partie israélienne d'utiliser la désignation correcte et appropriée lorsque Israël me mentionne, à savoir l'Observateur permanent de la Palestine; son inaptitude à prononcer le mot « Palestine » est malencontreuse – continue et choisit d'attaquer le Représentant permanent de Maurice. Je ne vais pas m'étendre là-dessus mais, à vrai dire, il est très difficile de ne pas adhérer à l'idée qu'un choix a été fait pour atteindre certains objectifs politiques, qu'il y a ici un membre du Conseil de sécurité et que ce membre joue peut-être un certain rôle. Pourquoi alors ne pas tenter d'autres manoeuvres habituelles d'intimidation contre des personnes? Nous espérons que l'intimidation ne réussira pas. Ce qu'a dit le Représentant permanent de Maurice n'était pas différent de ce qui a été dit par 30 orateurs au moins. C'est une autre indication de la raison de son choix.

Le représentant d'Israël parle ensuite du retrait de Qalqiliya et Tulkarem. Je voudrais préciser que le prétendu retrait de Qalqiliya et Tulkarem a lieu alors même que les forces d'occupation israéliennes continuent d'encercler les deux villes, maintenant un bouclage continu et, en fait, hermétique, des deux villes. En même temps, les attaques militaires israéliennes se poursuivent et s'amplifient. Les forces d'occupation israéliennes ont réoccupé aujourd'hui la ville de Dura, près d'Al-Khalil. Les forces d'occupation israéliennes aggravent leurs attaques à Jénine et à Naplouse, ce qui conduira probablement à un nouveau Sabra et Chatila dans les camps de réfugiés.

Autre exemple flagrant de ces mêmes tactiques israéliennes, le représentant israélien a accusé un grand nombre d'entre nous d'un énorme péché en osant comparer, d'une part, ce qui advenu aux Juifs en Europe du fait de l'atroce Holocauste, à ce qui a été dit des agissements israéliens, d'autre part. Cela non plus n'est pas vrai. L'Observateur permanent de la Palestine n'a pas dit que ce que les Israéliens perpètrent à l'encontre du peuple palestinien actuellement équivaut à l'Holocauste nazi contre les Juifs en Europe. Ce que nous avons dit était clair, à savoir que ce qui se passe actuellement dans les villes palestiniennes, que ce à quoi se livre l'armée israélienne dans ces villes, a entraîné une situation, qui effectivement, équivaut à la situation des villes européennes soumises à l'occupation des armées de l'Allemagne nazie.

Nous nous en tenons à ce que nous avons dit; nous pensons que notre déclaration est exacte. Mais elle diffère complètement de ce qu'a allégué le représentant d'Israël. Ce à quoi se livre l'armée israélienne à l'encontre de notre peuple n'est pas différent, sous de nombreux aspects, de ce que les armées de l'Allemagne nazie ont fait dans de nombreuses villes d'Europe à leurs habitants.

C'est un fait, un fait terrible, et j'espère que le peuple israélien aura le courage d'y faire face. Car affronter ce fait représente la première étape en vue de le rectifier, permettant par là même d'adopter un autre type de comportement, qui, nous l'espérons, pourra conduire à une coexistence pacifique entre les deux côtés.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 10.